

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

COMPTE RENDU INTEGRAL — 45^e SEANCE2^e Séance du Mardi 9 Novembre 1976.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. EDGAR FAURE

1. — **Eloge funèbre** (p. 7801).
M. le président.
M. Galley, ministre de la coopération.
2. — **Mise au point au sujet d'un vote** (p. 7802).
MM. Goulet, le président.
3. — **Rappel au règlement** (p. 7802).
MM. Alain Vivien, le président.
4. — **Loi de finances pour 1977 (deuxième partie)**. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7803).

Coopération (suite).

M. Galley, ministre de la coopération.

Etat B.

Titres III et IV :

Amendements n^{os} 252 et 253 de M. Soustelle : MM. Soustelle, Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la coopération ; le ministre, Forni. — Retrait des deux amendements.

Adoption du titre III et du titre IV.

Etat C.

Titres V et VI. — Adoption.

Affaires étrangères.

MM. Marette, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires étrangères et les relations culturelles ;

Louis Joxe, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires étrangères ;

Chandernagor, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles, scientifiques et techniques ;

Pierre Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles, scientifiques et techniques.

M. de Guiringaud, ministre des affaires étrangères.

M. Couve de Murville.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

5. — **Ordre du jour** (p. 7817).

PRÉSIDENCE DE M. EDGAR FAURE

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

ELOGE FUNEBRE

M. le président. Jean Gabriac, député de l'Aveyron, maire de Millau, nous a quittés brusquement le 28 octobre 1976. (Mmes, et MM. les députés se lèvent.)

Il venait d'inaugurer dans sa ville la clinique Saint-Côme, quand, à l'issue de son discours, dont le ton haché avait inquiété les auditeurs, il n'eut que le temps de dire : « J'ai un malaise », avant de s'effondrer.

Il avait lui-même été amené à notre assemblée par le décès tragique de Louis-Alexis Delmas, disparu en février 1973 des suites d'un infarctus du myocarde... Un mois après, c'étaient les élections générales, auxquelles notre collègue se représenta, à part entière cette fois, non sans avoir pesé le pour et le contre avec un scrupule qui l'honorait et dont il fit confiance à ses électeurs dans sa circulaire : « La brutale disparition de mon ami Delmas, écrivait-il, vient de me poser un cas de conscience. Vous connaissiez son action tenace, efficace et discrète en faveur de sa circonscription au cours de la législature écoulée. Devrais-je la poursuivre ou me cantonner, en tant que suppléant, dans la vie active et intense que mes diverses fonctions me donnent à Millau. »

Notre collègue se déterminait d'après des considérations qui honorent sa conscience. Ce sont les difficultés de l'épreuve et celles de la tâche qui le déterminèrent à passer outre, en quelque sorte, à l'obscur avertissement du destin. « Si j'avais conçu comme très confortables cette position et cette candidature, écrivait-il encore, j'eusse sans doute passé à un autre ce flambeau et cette responsabilité. Mais on ne peut pas être le second des jours faciles si l'on n'accepte pas de passer devant, les jours difficiles ». Ainsi se peint en peu de mots une conception du devoir qui ne peut laisser indifférent aucun des députés que nous sommes.

Jean Gabriac était né le 10 juin 1921 à Salles-Curan, dans le département de l'Aveyron, sur cet âpre plateau de Levezou auquel il était resté très attaché et auquel le liaient des souvenirs héroïques, puisqu'il s'y distingua comme médecin auxiliaire des F. T. P. de l'Aveyron. Il avait fait des études médicales ; il avait été externe des hôpitaux de Paris, avant de revenir à

fixer à Millau, en 1951, date à laquelle il ouvrit un cabinet de médecine générale. Sa compétence et son dévouement y furent grandement et constamment appréciés. Dès 1965, il était élu conseiller municipal de Millau seul élu d'une liste « apolitique » ; il devait du reste démissionner l'année d'après, estimant qu'il n'était pas en mesure d'agir au sein d'une équipe municipale dans laquelle il ne se sentait pas véritablement intégré.

En 1967, il était élu conseiller général de Millau et, cette même année, il était choisi comme suppléant par Louis-Alexis Delmas, élu avec lui en cette qualité, et réélu en 1968. Il accédait à la mairie de Millau aux élections municipales de 1971. Enfin, c'est l'entrée au Parlement, dans les circonstances que j'ai rappelées, entrée confirmée le mois suivant, lors du renouvellement général de notre assemblée.

Nommé membre de notre commission de la production et des échanges, Jean Gabriac, qui était un gaulliste fidèle, siégeait sur les bancs du groupe U. D. R. Une certaine timidité, peut-être, qui en faisait plus l'homme des contacts directs que des élan oratoires, et aussi la modestie qui le poussait à apprendre pleinement le métier de parlementaire avant de monter à la tribune, firent qu'il attendit l'année 1975 pour intervenir en séance publique. C'était dans un débat sur les problèmes de défense, le 21 mai, à propos de questions orales groupées, et notre collègue parla en termes simples de l'irritante question du Larzac, cherchant à définir une solution qui respectât à la fois les impératifs de notre défense et ceux de l'aménagement du territoire.

Notre collègue était de ces élus qui, proches de l'électeur et avant tout soucieux des problèmes humains, se dépensent sans compter, mais sans rechercher et plutôt en évitant tout ce qui peut tenir à la publicité. A Millau, il était aux prises avec les difficiles problèmes que l'économie du xx^e siècle avait imposés à l'ancienne capitale du gant. Notre collègue s'était occupé activement du lycée technique, de la création d'une seconde zone industrielle. Il venait de convaincre le ministre de tenir une table ronde sur l'avenir de la mégisserie.

Quoique très occupé par les problèmes municipaux — et alors que sa santé donnait déjà depuis quelques mois des signes de défaillance — il avait entrepris une tournée dans tous les cantons de sa circonscription, non seulement afin de se documenter pleinement sur les situations locales, mais aussi pour recueillir à la base des éléments d'appréciation sur les problèmes nationaux qui font l'objet de nos débats. C'était un homme simple et discret mais qui n'en avait pas moins, sur tous ceux qui l'ont approché, une action profonde.

Il est mort à la tâche, au service du devoir qui le liait à la population qui lui faisait confiance.

A sa famille, à ses amis, à son groupe politique, je présente les condoléances émues de l'Assemblée nationale.

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la coopération.

M. le ministre de la coopération. Mesdames, messieurs, devant le deuil qui vient brutalement frapper une nouvelle fois votre assemblée, je tiens à porter témoignage de la profonde tristesse avec laquelle le Gouvernement s'associe à l'hommage que M. le président vient de rendre au docteur Jean Gabriac, député-maire de Millau.

La soudaineté de la disparition de votre collègue nous a vivement frappés, tout comme ses compatriotes au soir du jeudi 28 octobre.

Et aujourd'hui, nul ne peut, c'est vrai, ne pas penser que, par une marque étrange du destin, cette mort fait, à quelques années seulement de distance, un cruel écho à celle, tout aussi brutale, de Louis-Alexis Delmas dont le docteur Jean Gabriac avait été, pendant six ans, le suppléant.

C'est par lui qu'il prit le chemin de la politique en 1967, avant de venir, en 1973, lui succéder parmi vous.

Il avait clairement accepté la responsabilité de ce choix.

Cette responsabilité, ce mandat d'élu de la nation qu'il avait scrupule à assumer avec une fidèle et discrète efficacité, allaient, il le savait, s'ajouter à l'activité déjà intense qu'il déployait à Millau, dans l'exercice de ses autres fonctions.

Conseiller général depuis 1967, maire depuis 1971, le docteur Gabriac n'avait jamais abandonné la pratique de la médecine. Celle-ci avait permis à cet homme généreux et de bon sens de conserver cette humilité qui est aussi grandeur d'esprit.

Par l'ardente conviction dont il faisait preuve dans son métier, il s'était acquis, jour après jour, pendant vingt-cinq ans, l'estime et l'amitié de tous ceux qui l'approchaient. Les plus humbles étaient au nombre de ceux-là. Une grande popularité en résultait, qui le poussait à faire encore davantage et pour sa ville et pour sa circonscription.

Ses collègues de la commission de la production et des échanges le savaient mieux que d'autres. Ils constataient, comme le Gouvernement, que le docteur Gabriac ne s'engageait jamais sans une profonde réflexion et qu'il fondait cette dernière sur ce qu'il savait voir et écouter et au contact de ceux dont il partageait, en même temps que la vie de tous les jours, les difficultés et les espérances.

En tant que ministre des armées j'eus, à propos du douloureux problème du Larzac, à apprécier la justesse de ses conseils et son ardent patriotisme.

Cette volonté de bien faire, de faire toujours plus pour les autres était l'un des traits de la personnalité de Jean Gabriac dont nous saluons la mémoire.

A ses amis de la majorité, et particulièrement à ses amis du groupe U. D. R., je tiens, au nom du Gouvernement, à redire la part que nous prenons à leur peine.

A sa famille si durement frappée, j'adresse mes plus vives condoléances.

— 2 —

MISE AU POINT AU SUJET D'UN VOTE

M. le président. La parole est à M. Goulet.

M. Daniel Goulet. Monsieur le président, lors du scrutin sur les crédits du titre III de l'état B. du ministère de la qualité de la vie — tourisme — j'ai été porté comme n'ayant pas pris part au vote alors que je voulais voter pour.

M. le président. Je vous donne acte de cette rectification, monsieur Goulet.

— 3 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Alain Vivien.

M. Alain Vivien. Monsieur le président, ce matin, à deux heures, le ministre de la défense m'a prêté des propos que je n'ai jamais tenus dans les termes qu'il a cités.

Je suis donc navré d'avoir à lui rappeler, tout en regrettant qu'il soit absent de cet hémicycle, qu'avant de s'aventurer à prêter une opinion à quiconque, il convient de s'assurer auparavant de l'exactitude de la citation.

Sur le fond, j'ajouterai qu'il y a une grande différence entre accepter le fait nucléaire, y compris les expérimentations — ce qui est la position du groupe du parti socialiste dont je suis solidaire — et admettre qu'on pratique des explosions expérimentales chez autrui.

Dois-je rappeler au ministre que la Polynésie est un territoire et non un département d'outre-mer ?

M. le président. Monsieur Vivien, M. le ministre de la défense n'est pas présent car l'examen de son budget n'est pas à l'ordre du jour. Vous ne devez donc pas être surpris de son absence.

M. André Fanton. C'est M. Vivien qui n'était pas là au bon moment !

M. Alain Vivien. Ce qui vaut pour un député vaut également pour un ministre !

— 4 —

LOI DE FINANCES POUR 1977

(Deuxième partie.)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977 (n^{os} 2524, 2525).

COOPERATION (suite).

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère de la coopération.

La parole est à M. le ministre de la coopération.

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Mesdames, messieurs, je vais tenter de répondre aussi complètement que possible aux rapporteurs et aux orateurs qui se sont succédé ce matin à la tribune.

M. André-Georges Voisin, au nom de la commission des finances, a présenté un certain nombre d'observations.

Vous avez, monsieur Voisin, exprimé votre regret devant la faible progression des crédits du ministère de la coopération. Comme je l'ai indiqué ce matin dans mon exposé, il est vrai que la conjoncture économique intérieure impose à mon département ministériel, comme aux autres, des contraintes budgétaires pour 1977, qui apparaissent fort sévères. Mais, à mon sens, il nous faut avoir une vision globale de notre aide.

De ce point de vue, comme je l'ai souligné ce matin, l'augmentation très substantielle des ressources de la caisse centrale nous permet de répondre aux demandes de nos partenaires dont beaucoup, du fait de la rentabilité économique et financière des projets que ceux-ci nous présentent, paraissent justiciables de prêts à des conditions privilégiées.

Associer, sur de tels projets, un financement budgétaire du F. A. C. — le fonds d'aide et de coopération — et un financement de type bancaire de la caisse centrale, tel est le moyen de démultiplier l'effet de nos crédits et de leur faire jouer le rôle de catalyseur que j'évoquais ce matin.

Vous avez souhaité, monsieur le rapporteur, que la présentation des crédits soit plus logique et plus claire. Mes services ont déjà accompli un effort important de remise en ordre du budget de la coopération. C'est ainsi que les actions de coopération culturelle et technique, notamment, sont désormais regroupées au titre IV. « Interventions publiques ».

Je reconnais avec vous qu'il nous a fallu à cet effet procéder à certains transferts. Mais ces transferts, puisqu'ils ont été opérés une fois pour toutes dans ce budget, ne se reproduiront plus. Ainsi, il sera plus facile de comparer le projet de budget pour 1978 au précédent.

Toutefois, pour 1978, nous travaillons à la préparation d'une présentation fonctionnelle du budget qui permettrait de regrouper clairement nos moyens en fonction de nos priorités sectorielles, ce qui répondra au vœu de votre commission.

S'agissant de la convention de Lomé, je me réjouis, comme vous-même, monsieur le rapporteur, de son entrée en vigueur.

Il n'est d'ailleurs pas un pays d'Afrique que nous ayons visité et dans lequel la convention se trouve appliquée où, dans toutes les conversations, nous ne l'ayons entendu mise en exergue comme l'une des contributions les plus heureuses à sa politique de développement économique. A l'inverse, il n'est pas un pays d'Afrique, se trouvant exclu de son champ, qui ne nous ait demandé, lors de nos visites ou au cours de contacts, comment il lui serait possible d'en bénéficier. C'est la preuve que cette institution est bonne.

L'instrument principal de la coopération financière et technique qu'elle organise est le quatrième fonds européen de développement, qui sera doté en cinq ans de trois milliards d'unités de compte. En outre, le mécanisme du Stabex, qui permet de stabiliser les recettes d'exportation des Etats associés, a commencé à fonctionner en 1976 : soixante-douze millions d'unités de compte ont été répartis à ce titre. Il n'en est qu'à ses débuts, mais il suscite de grands espoirs.

Quant à la vigilance de la France en matière d'harmonisation communautaire des aides, je puis vous assurer, pour avoir participé hier au conseil des ministres de la coopération, qu'elle

continue à s'exercer. Aux yeux du Gouvernement français, l'aspect essentiel reste l'accroissement des transferts de ressources vers les pays en voie de développement. Cette harmonisation ne doit cependant pas être conçue comme une uniformisation, ni comme un moyen de réduire l'ensemble des aides au plus petit dénominateur commun.

En effet, la diversité des situations et la spécificité de l'aide réclamée sont telles qu'une uniformisation irait à l'encontre du désir des pays africains qui nous sont associés dans le cadre de la convention de Lomé. J'ai donc indiqué hier avec précision les limites de cette politique à ne pas dépasser : harmonisation, oui ; uniformisation, certainement pas.

A propos de la coordination de l'ensemble des services participant à la diffusion de l'aide française, j'ai fait observer ce matin que certaines répartitions de compétences s'expliquaient plus par l'histoire que par la logique. Il faut toutefois aborder ce problème avec circonspection car des spécificités jouent dans les besoins des pays en voie de développement et dans les formes d'aide à leur accorder. Dans l'immédiat, monsieur le rapporteur, il nous faut essayer d'agir pour le mieux à l'intérieur des structures existantes sans chercher à les bouleverser d'un coup.

M. Marc Bécarn. Vous avez raison.

M. le ministre de la coopération. Vous avez également, monsieur le rapporteur, évoqué la recherche scientifique.

De même que la commission des finances de l'Assemblée, je considère que la recherche constitue l'une des priorités de la coopération ; nous réfléchissons donc actuellement aux meilleurs moyens d'en accroître la cohérence.

J'appelle votre attention sur les extraordinaires résultats déjà obtenus par la recherche française, en particulier dans le domaine des essences agricoles et de la lutte contre les parasites.

En effet, les cultures intensives, en milieu tropical, peuvent être sujettes à la prolifération de parasites qui entraîne leur détérioration. Aussi nos amis africains se sentent-ils redevables à l'extrême des études scientifiques avancées effectuées dans ce domaine par les instituts de recherche.

Un exemple : à Haïti, j'ai entendu parler d'études poursuivies en Côte-d'Ivoire sur le jaunissement des palmiers nains.

Au cours des années à venir, l'un des efforts que nous aurons à déployer portera sur ce type de problème : comment transférer d'un Etat à l'autre le résultat d'une étude prometteuse, étant donné — et c'est là la difficulté — qu'à partir du moment où, après des investissements parfois substantiels, la recherche atteint le stade de l'application l'Etat qui l'a menée cherche à récupérer sur d'autres pays, comme s'il s'agissait d'un brevet, les frais ainsi engagés.

Il s'agit, certes, de protéger les résultats de ces recherches, mais les solutions restent encore à trouver.

Vous m'avez posé en outre, monsieur le rapporteur, deux questions bien précises.

La première concernait la radiodiffusion sur ondes courtes. Je vous rappelle d'abord que cette question est également de la compétence du ministre des affaires étrangères.

Il nous faut bien reconnaître que nos émissions sur ondes courtes à destination de l'Afrique sont peu écoutées, certainement moins que nous ne le croyons ; et le jour où l'on ne vendra plus en Afrique que des postes à transistors ne recevant plus les ondes courtes, ces émissions, cela va sans dire, ne seront plus écoutées du tout.

Il importe donc que nous apprécions ce phénomène à sa juste valeur, sans en prendre une vue parisienne. Et si nous diffusons avec une puissance comparable à celle sur ondes moyennes à destination de l'Afrique de France Inter ou des postes périphériques, il est probable que les pays africains voudraient avoir droit de regard sur nos émissions.

C'est là l'un des problèmes qui se posent à nous ; mais, monsieur le rapporteur, vous l'avez abordé comme il convient, c'est-à-dire avec le pragmatisme qui vous caractérise.

Vous avez aussi évoqué un second problème, particulièrement douloureux, celui du sort de Mme Claustre. Je vais tenter de vous répondre en une phrase et simplement, car les circonstances qui ont conduit à la détention de Mme Claustre sont en elles-mêmes suffisamment douloureuses pour que nous ne prolongions pas son martyre par une publicité supplémentaire et

excessive: les efforts de réconciliation nationale que tente le gouvernement du général Molloum ont déjà eu au Tchad un certain succès et me paraissent la meilleure chance de libération de notre compatriote.

J'en viens maintenant, monsieur Bettencourt, à vos observations qui reçoivent un plein accord de ma part. Elles constituent en effet un contrepoint à mes propres propos.

J'ai particulièrement retenu une idée que vous avez développée: demander aux Etats, chaque fois que leur situation le leur permet, d'accroître leur contribution aux frais de coopération technique. Il en est déjà ainsi — et vous l'avez souligné — pour des pays comme le Gabon, la Côte-d'Ivoire et le Sénégal, mais aussi, dans un autre domaine, qui dépend de M. le ministre des affaires étrangères, pour le Maroc.

C'est ce qu'on appelle la « globalisation » de l'aide.

Dans cette perspective globale, la France affecte un certain volume d'aide aux pays considérés; et les gouvernants de ces pays peuvent choisir soit d'avoir peu de coopérateurs, aux traitements et aux frais desquels la France participe selon un fort pourcentage, soit d'avoir un grand nombre de coopérateurs, la France participant alors aux traitements et aux frais dans la limite d'un plafond fixé à l'avance.

Je compte développer autant que possible cette façon d'agir. Nous éviterons ainsi que des pays continuent, par habitude, à présenter des demandes dans des secteurs qui ne sont plus prioritaires. En effet, la globalisation a un mérite considérable que je vous sais gré, monsieur le rapporteur, d'avoir signalé: elle rend les pays bénéficiaires de notre aide de coopération très attentifs à leurs priorités et lui assure plus d'efficacité.

Vous avez souligné, et j'aurai l'occasion d'y revenir, que de très grandes opérations d'infrastructures — aménagement du cours des fleuves, projets ferroviaires et routiers — ne sont plus à la mesure d'un seul donneur d'aide.

La France doit, dès qu'un projet lui paraît rentable, s'efforcer d'associer d'autres capitaux aux siens. Ainsi, nous pourrions répartir notre aide sur un plus grand nombre de projets et assurer un développement économique plus important des pays auxquels nous sommes associés.

Les pays africains nous encouragent généralement à suivre cette voie. En effet, la diversification de l'aide assure la présence de plusieurs partenaires, ce qui ne peut que donner une assise plus solide au financement des projets.

Monsieur Pierre Weber, vous avez exprimé certaines idées allant dans le sens de la défense de la culture française; je ne peux qu'y souscrire.

Vous avez par ailleurs présenté quelques propositions très osées, en particulier celle qui tendrait à fusionner les relations culturelles du quai d'Orsay et celles du ministère de la coopération. Personnellement, je serai très prudent sur ce point. En effet, les services de la coopération ont suffisamment de tâches à accomplir pour ne pas désirer accroître leur domaine. Je laisse bien volontiers à M. le ministre des affaires étrangères, avec qui nous travaillons en étroite collaboration, la responsabilité de la coopération culturelle dans le reste du monde.

S'agissant de la coopération radiophonique, monsieur Weber, mon département ministériel procède à un réexamen des modalités techniques de nos émissions. C'est nécessaire, ainsi que je l'ai indiqué tout à l'heure à M. Voisin, si nous voulons que la langue française ait l'audience que nous lui souhaitons tous.

Monsieur Forni, le ton de votre intervention m'a quelque peu surpris. Il tranchait en effet avec celui de votre exposé de l'an dernier.

Vous avez en particulier souligné que l'inflation engendrée par la crise mondiale avait été très fortement ressentie en Afrique en 1975 et 1976 et que, sur une longue période, les pays associés à la France étaient défavorisés. Ce n'est pas ce que m'ont dit les hommes d'Etat africains: nos partenaires de la zone franc ont été plutôt mieux protégés contre la hausse des prix que d'autres pays sous-développés, et même développés.

J'y vois la preuve de la qualité de notre coopération monétaire et financière, et je vous assure, monsieur Forni, que, lors de la réunion des ministres de la zone franc, je n'ai pas trouvé trace chez nos partenaires des sentiments que vous avez décrits.

S'agissant des transferts de responsabilités nouvelles, une lecture attentive des documents budgétaires révèle qu'ils ont été, la plupart du temps, accompagnés du transfert des ressources correspondantes. Tel a été le cas notamment de ce qui nous est venu du secrétariat d'Etat aux universités.

Quant aux risques d'un émiettement de nos interventions dans les pays lusophones ou aux Seychelles, votre crainte me paraît vaine. Monsieur Forni, quelles condamnations n'auriez-vous pas prononcées à cette tribune si le Gouvernement français n'avait pas répondu à l'appel à l'aide des colonies lusophones. Vous auriez été en droit de nous critiquer sévèrement, au nom du principe que vous développez vous-même ce matin, selon lequel la France doit apporter son aide d'une manière généralisée, sans lui donner un caractère trop sélectif.

Une aide modeste à un pays qui ne reçoit rien de personne a un impact politique certain et peut nous assurer une position très intéressante.

Il n'y aurait risque d'émiettement que si nos actions n'étaient pas sélectives. Dans les mois qui viennent, je me rendrai en particulier en Guinée-Bissau et aux îles du Cap-Vert. J'espère bien renforcer la position de la France dans ces pays dont les habitants nous ouvrent les bras.

Le plus regrettable, monsieur Forni, c'est que vous ayez cru devoir quelque peu philosopher sur le bilatéral, le multilatéral, le néo-colonial... Ces querelles nous intéressent peu. Ce que je recherche, en effet, en tant que ministre de la coopération, c'est l'efficacité dans le respect des priorités de nos partenaires.

Or, que constatons-nous ?

Lorsque les Etats africains veulent lancer une opération de développement, ils s'adressent d'abord à la France, sans doute à cause de l'esprit libéral que nous manifestons. L'ouverture française est plus grande et, surtout, nos méthodes sont plus rapides.

Certes, il nous appartient alors, comme je le disais il y a quelques instants, de tenter de mobiliser autour de nous le maximum d'aides complémentaires, bilatérales ou multilatérales; sur les grands projets, naturellement, monsieur Forni.

En effet, pour le développement rural ou les petites opérations de caractère exemplaire, il serait évidemment beaucoup trop long et difficile de mobiliser des fonds internationaux. Le financement doit donc rester spécifiquement français, et il en est ainsi constamment. Mais, s'agissant d'opérations de très grande envergure, tel l'aménagement du fleuve Sénégal, nous n'avons pas à nous lancer dans des débats théologiques; nous avons simplement à nous entourer de capitaux internationaux. D'ailleurs, la garantie des études françaises donne alors une sécurité appréciable aux tenants de ces fonds.

Enfin, vous avez déploré la trop forte concentration de nos aides au profit de l'Afrique. Je suis heureux que vous ayez présenté une telle observation. Voici pourquoi.

Hier, à Bruxelles, j'ai assisté à un débat au cours duquel nous avons retenu des opérations autonomes, l'une vis-à-vis de la Bolivie, l'autre de l'Indonésie et la troisième du Sri Lanka. Nous avons prévu quelques projets pour l'Inde et le Pakistan.

Puisque vous possédez sans doute quelques lumières sur ce point, monsieur Forni, j'aimerais que vous me précisiez comment nous pourrions bâtir aujourd'hui une opération d'aide avec le Cambodge, compte tenu que les opinions de vos alliés cousinement avec celles des dirigeants du Cambodge. Cela m'intéresserait fort. (*Exclamations sur quelques bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes. — Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Pierre Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la coopération. Très bien !

M. Jean Fontaine. Il ne peut pas construire, il ne sait que détruire !

M. le président. Monsieur Fontaine, vous n'avez pas la parole. A moins que vous ne la demandiez ? ...

M. Marc Bécam. C'était une intervention spontanée.

M. Raymond Forni. Vous n'étiez pas là ce matin, monsieur Fontaine !

M. le président. Seul M. le ministre a la parole, monsieur Forni.

M. le ministre de la coopération. Monsieur Sourdille, je suis heureux de constater que la coopération n'est pas pour tout le monde un exercice de surenchère et qu'il existe aussi des hommes pour se pencher sur les véritables problèmes.

Je partage votre opinion au sujet du caractère prioritaire de la coopération médicale dont j'ai d'ailleurs indiqué qu'elle serait une des grandes lignes de force de notre politique en 1977 car les besoins sont immenses et l'opportunité de l'action indiscutable.

Certaines difficultés méritent que nous nous attachions à elles. Je songe en particulier à celle qui concerne la forte demande de spécialistes dans ces pays qui manquent d'abord cruellement de praticiens généralistes acceptant de soigner dans le milieu rural. Personnellement, je ne trouve pas pour l'instant de solution.

Sur la formation, en revanche, mon opinion est très claire. Imaginer que nous pouvons envoyer, dans ces pays, des professeurs à temps complet pour enseigner les disciplines les plus difficiles me paraît une vue totalement irréaliste.

La solution vers laquelle nous nous orientons consiste — et vous l'avez d'ailleurs suggéré ensuite — à agir en sorte que les professeurs spécialistes qui sont attachés à une chaire d'université en France puissent consacrer une partie de leur temps à aller très régulièrement, une fois par trimestre par exemple, donner des séries de cours : ainsi, ils garderaient le contact avec leurs élèves africains, tout en conservant leur place dans l'université française.

Nous connaissons les difficultés du retour auxquelles se heurtent si douloureusement les professeurs ayant exercé quelques années en Afrique. Ils ont du mal à se réinsérer ensuite dans la structure française. Dans ce domaine, nous devons donc être prudents.

Je prête un professeur qui, dix jours par trimestre, dispense des cours magistraux dans une université africaine, tout en surveillant le travail de ses assistants, qu'un professeur constamment inquiet au sujet de ce qui se passera pour lui après quelques années d'exercice, lorsqu'il sera obligé de se réinsérer dans la vie française.

M. Plantier a posé trois questions portant, l'une sur l'enseignement supérieur et les bourses, l'autre sur l'enseignement technique et la troisième sur l'accueil des étudiants africains.

D'abord, s'agissant des bourses du F. A. C., la France a participé à la mise en place d'universités dans presque tous les pays d'Afrique. Elle dépense actuellement pour leur fonctionnement des sommes importantes. Ces établissements accueillent environ quatre-vingt mille étudiants, exclusivement dans les premier et deuxième cycles.

Dans le dessein de ne pas multiplier des enseignements qui ne seraient suivis que par un petit nombre d'étudiants, le ministère de la coopération poursuit simultanément la mise en œuvre d'un programme de bourses pour donner en France des formations qui ne peuvent être assurées sur place. Il n'y a donc aucune contradiction entre l'appui apporté aux universités africaines et l'accueil réservé en France aux étudiants africains.

Le programme des bourses du F. A. C. en 1976 intéresse 1 400 étudiants. La comparaison entre ce chiffre et celui des 80 000 étudiants qui se trouvent aujourd'hui en Afrique est significative. A ce sujet, je partage votre sentiment : il ne faut accorder des bourses qu'aux étudiants qui ont atteint un niveau tel que leurs études en France seront un complément de très haut niveau. Il faut essayer d'africaniser au maximum le corps des enseignants en fonctions en Afrique mais il convient surtout d'instruire en France les formateurs qui enseigneront ultérieurement dans leur pays.

De même, l'enseignement technique doit se développer sur place. Comme en France, pendant les vingt dernières années, il doit prendre une place croissante voire dominante.

Aujourd'hui, pour ne prendre qu'un exemple que vous connaissez bien, le président Ahidjo s'est engagé avec nous dans un effort de régionalisation de l'enseignement technique, pour que les principales régions de son pays participent à cet effort. Il veut créer des écoles techniques qui ne formeront pas des professeurs de physique nucléaire, mais des contremaîtres capables de monter des ateliers de réparation de machines agricoles et de former des électriciens susceptibles de prouver leur compétence au moment de l'électrification des campagnes. En un mot, il s'agit de coller à la réalité du pays.

Nous soutiendrons cet enseignement qui est l'une de nos priorités. Nous croyons profondément que, tout comme l'enseignement agricole, il correspond très nettement aux besoins actuels de ces pays.

Enfin, monsieur Plantier, j'ai noté l'importance que vous attachiez à l'accueil des étudiants africains. Je donnerai suite, soyez-en assuré, à vos suggestions.

M. Bordu a réduit, d'une manière quelque peu caricaturale, la coopération à l'atlantisme et au pillage des pays africains. Affirmer que le développement des opérations à financement mixte véhicule l'atlantisme, voilà qui ne ferait sans doute pas très plaisir aux pays arabes qui apportent à présent leur pierre à l'édifice.

Dans cette affaire, les chiffres peuvent sans doute vous rassurer. En 1976, les pays arabes ont participé à des opérations lancées à l'initiative du fonds d'aide à la coopération pour trente-cinq millions de francs français, ce qui équivaut à 6,4 p. 100 du total des projets conjoints. Pour leur part, les Etats-Unis ne sont intervenus que pour seize millions de francs, soit 2,9 p. 100.

Ces chiffres ramènent l'intervention des Etats-Unis à sa juste proportion. D'ailleurs, si des pays socialistes sont d'accord pour financer des projets conjoints avec nous, nous n'y verrons aucun inconvénient. Certaines tentatives récentes ont montré que leurs méthodes ne le leur permettent guère.

On peut difficilement s'insérer dans un projet à financement international en offrant des roubles non convertibles.

D'ailleurs, nous pouvons nous demander si l'énorme effort consenti par certains pays de l'Est pour doter les Etats africains de quantités gigantesques de matériels de guerre ne diminue pas leurs capacités de réaliser des opérations de mise en valeur rurale ou industrielle ?

Vous avez également parlé de « pillage du tiers monde » ; monsieur Bordu. Cette expression ne correspond absolument pas à l'image que nous nous faisons et que se font les Etats africains de notre intervention. Ce que vous appelez « pillage » est considéré comme une mise en valeur du pays et ce « pillage » est réclamé sur tous les tons par les Etats qui seraient censés en pâtir.

Lors de chacun de mes déplacements en Afrique, j'enregistre de nouvelles demandes relatives tant au fonds d'aide à la coopération qu'à la caisse centrale sur des opérations de prospection minière ou énergétique, par exemple.

Vous avez déploré, tout à l'heure, la diminution de l'aide française. Or il n'est pas bon, monsieur Bordu, de tenir de grands discours sur le développement de l'aide au tiers monde tout en refusant un projet de budget qui répond aux priorités que j'ai déjà décrites.

Un autre élément de votre intervention m'a douloureusement surpris. Vous avez réclamé l'application du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures de nos partenaires. Monsieur Bordu, comment voulez-vous que nous imaginions que votre politique est compatible avec celle que défend M. Forni ?

En effet, l'année dernière, celui-ci déclarait : « En second lieu, il faut en finir avec le prétendu principe de neutralité qui vous conduit à faire n'importe quoi avec n'importe qui, c'est-à-dire, en général, à soutenir des hommes et des régimes peu soucieux de l'intérêt des masses populaires. »

Je vous renvoie à vos bons auteurs. Cet exemple nous laisse fort mal augurer ce que serait la coopération si vous et vos alliés en étiez chargés ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Coopération ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 48 332 163 francs ;
« Titre IV : 94 583 961 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

Titre V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 5 382 000 francs ;
« Crédits de paiement : 4 189 000 francs. »

Titre VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 700 900 000 francs ;
« Crédits de paiement : 156 449 000 francs. »

M. Soustelle a présenté un amendement n° 252 ainsi rédigé :
« Au titre III de l'état B, réduire les crédits de 2 089 724 francs. »

La parole est à M. Soustelle.

M. Jacques Soustelle. Monsieur le président, ne puis-je défendre en même temps les amendements n° 252 et 253 qui ont le même objet, le second se rapportant au titre IV ?

M. le président. Cela me paraît logique.

M. Soustelle a présenté, en effet, un amendement n° 253 ainsi rédigé :

- « Au titre IV de l'état B, réduire les crédits de 6 900 000 francs. »

La parole est à M. Soustelle.

M. Jacques Soustelle. Les amendements n° 252 et 253 ont un objet tout à fait ponctuel et je ne tiens pas du tout à faire dériver la discussion vers des questions de principe.

Au moment où le Parlement est appelé à voter un budget d'austérité, où un effort d'économie, parfaitement nécessaire, est demandé aux Français, il ne me paraît ni opportun ni urgent d'engager de nouvelles dépenses dans les trois petits Etats lusophones dont il a été question, ainsi qu'aux Seychelles.

D'ailleurs, il n'est pas tout à fait exact de prétendre que les trois Etats lusophones mentionnés par le ministre n'obtiennent rien de personne. Si mes informations sont bonnes, ils sont aidés par les pays de l'Est.

Quoi qu'il en soit, dans tout cela, il ne s'agit même pas d'un milliard d'anciens francs. C'est peu de chose, mais, malgré tout, cette somme représente de grands efforts de la part de contribuables modestes ou de salariés déjà accablés d'impôts. Je crois que nous accomplirions un geste louable en reportant à plus tard ces dépenses nouvelles qui ne me paraissent pas du tout s'imposer avec urgence. Considérons qu'il y a une pause, un ajournement et que la question sera reprise pour le budget de 1978 par exemple.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la coopération. La commission des finances n'a pas examiné les amendements de M. Soustelle, mais je pense pouvoir indiquer qu'elle les a repoussés *a contrario* puisqu'elle a accepté mon rapport où ces crédits figuraient.

En réalité, il ne s'agit pas d'une mesure nouvelle mais d'un transfert.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la coopération. Monsieur Soustelle, les accords de coopération signés en 1976 avec les quatre pays en cause définissent les principes généraux de la coopération bilatérale, y compris les interventions du F.A.C. et de la caisse centrale.

Certes, cette extension de compétence vers les Etats lusophones et les Seychelles ne s'est pas accompagnée d'un accroissement des moyens. Il n'y a ni personnels nouveaux, ni crédits nouveaux.

Quelles sont les actions entreprises ? Il s'agit d'une petite cellule culturelle constituée d'un conseiller et un embryon du centre culturel en Guinée Bissau, au Cap-Vert, aux Seychelles et à Sao Tomé.

Dans le domaine du développement, ce qui paraît plus important ce sont ces actions qui visent à aider les Etats à faire l'inventaire de leurs ressources minières, hydrologiques et touristiques, à essayer de leur fournir les moyens d'établir le bilan des possibilités de la pêche et à définir, les actions prioritaires pour l'avenir immédiat.

Pour les quatre Etats, sont engagés deux millions de francs de crédits de fonctionnement et six millions de francs pour les crédits de développement.

Moyennant un effort financier très raisonnable, nous pouvons renforcer la francophonie et les positions politiques et économiques de la France dans ces Etats qui sont tout prêts à se tourner vers nous.

Je suis pleinement d'accord pour reconnaître avec vous que l'armée de Guinée Bissau est fort bien équipée en chars lourds soviétiques. Dans ces conditions, nous pourrions fournir une aide dans le domaine agricole et économique, ce qui me paraît une bonne compensation !

M. Pierre Weber, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de la coopération. C'est pourquoi je demande à l'Assemblée de maintenir ces crédits et je ne peux pas accepter vos amendements, monsieur Soustelle.

M. le président. La parole est à M. Forni.

M. Raymond Forni. Monsieur le ministre, vous avez évoqué tout à l'heure les perspectives de la coopération dans le cadre de l'application du programme commun.

Je tiens à vous rassurer : nous sommes en parfaite harmonie avec nos collègues communistes, dans cette assemblée comme dans le pays.

Mais je peux retourner la question et vous demander à mon tour comment vous entendez conduire une politique de coopération alors que dans votre majorité il ne semble pas y avoir l'unanimité derrière vous !

M. Pierre Weber, rapporteur pour avis. Le ministre compte sur votre appui ! (Sourires.)

M. Raymond Forni. Autant que je me souvienne, ce matin, certains rapporteurs membres de la majorité se sont plaints de la faiblesse des crédits de la coopération, et maintenant M. Soustelle propose d'en supprimer encore une certaine partie.

M. Marc Bécam. C'est ce que vous avez fait pourtant ! Et l'amendement Gilbert Faure ?

M. Raymond Forni. De plus, comment seront appréciés les deux amendements de M. Soustelle par le M. le Président de la République qui vient de recevoir récemment le président des Seychelles ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. L'usage et la Constitution ne me permettent pas de consulter le Président de la République. Je me contente de donner la parole au Gouvernement. (Sourires.)

Maintenez-vous vos amendements, monsieur Soustelle ?

M. Jacques Soustelle. Je me réjouis d'avoir provoqué la réponse de M. Forni auquel je précise qu'il n'y a pas chez nous de monolithisme. (Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. Raymond Forni. La coopération ce n'est pas l'activisme !

M. Jacques Soustelle. Tout en étant d'accord sur la politique générale du Gouvernement, il m'est parfaitement loisible de formuler une objection sur un point.

Cela dit, après avoir enregistré avec satisfaction les explications de M. le ministre, je retire mes amendements.

M. le président. Les amendements n° 252 et 253 sont retirés. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

M. Louis Odru. Le groupe communiste vote contre, ainsi que contre les autres titres.

M. Raymond Forni. Le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche également.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la coopération.

AFFAIRES ETRANGERES

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

La parole est à M. Marette, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour les affaires étrangères et les relations culturelles, scientifiques et techniques.

M. Jacques Marette, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre des affaires étrangères, mesdames, messieurs, c'est la cinquième année consécutive que j'ai l'honneur de rapporter, au nom de la commission des finances, le budget du ministère des affaires étrangères.

Avant ce débat, j'ai tenu à relire, en préparant tant mon rapport écrit que mon rapport oral, ceux que j'avais faits pour les quatre exercices précédents. Malheureusement, les critiques, les conclusions, les suggestions, les espoirs que j'avais formulés sont toujours d'actualité. Car, loin de s'améliorer, le budget du département dont vous avez la charge, monsieur le ministre, n'a cessé de diminuer en pourcentage au fil des années. Rapporter un tel budget constitue une tâche décourageante, frustrante et qui donne un sentiment d'impuissance.

Comme l'a dit drôlement Maurice Delarue dans *Le Monde*, le budget des affaires étrangères intéressera ceux qui se consacrent au calcul infinitésimal ou à la vie des micro-organismes. En 1977, il représentera 1,02 p. 100 du budget de l'Etat, ou au plus 1,04 p. 100 si l'on tient compte des transferts de crédits de pensions en provenance du budget des charges communes.

En 1976, ce pourcentage était de 1,05; il atteignait 1,06 p. 100 en 1970, 1,20 p. 100 il y a dix ans et 1,60 p. 100 il y a vingt-cinq ans.

Le budget des affaires étrangères et de la direction des relations culturelles, scientifiques et techniques se réduit donc comme une peau de chagrin alors que les missions confiées à notre diplomatie ne cessent de se développer. Depuis vingt ans, le nombre de nos ambassades à l'étranger est passé, comme le remarque dans son rapport notre collègue Louis Joxe, de 79 à 140, le nombre des télégrammes adressés à l'administration centrale par les ambassades et les consulats a quadruplé en quinze ans. Le nombre des personnes qui participent chaque année à des conférences internationales est passé en cinq ans de 3 500 à 5 000.

De plus, le nombre de nos compatriotes qui voyagent ou qui s'installent à l'étranger afin de soutenir notre effort d'exportation et de développement économique ne cesse de croître, alors que les moyens de notre diplomatie ne cessent de diminuer en valeur relative.

Nous devons donc tirer une conclusion globale de cette détestable situation: la France qui maintenant se veut seulement une puissance moyenne n'a même pas les moyens de sa politique.

Elle manque de moyens, en personnel, en équipement — bâtiments pour les ambassades et les consulats — ou pour faire face aux dépenses qu'exigent les contributions internationales et l'action culturelle. Elle manque de moyens aussi pour protéger, défendre et scolariser les jeunes Français à l'étranger. Elle manque de moyens, enfin, pour faire entendre sa voix dans le monde.

Le budget du ministère des affaires étrangères augmentera théoriquement en 1977 de 12,7 p. 100. En réalité, ce pourcentage d'augmentation n'est que de 10,7 p. 100 car on a réintégré dans le budget, un peu abusivement, même si, du point de vue comptable, cette solution est plus satisfaisante, les crédits de pension des fonctionnaires du département qui, auparavant, étaient pris en charge par le budget des charges communes. Ces crédits devant être réservés au ministère des finances dès le 1^{er} janvier 1977, ils n'augmenteront en aucune façon les moyens de votre administration.

Il faut aussi tenir compte d'autres transferts qui, au total, s'élèvent à 60 millions de francs environ. Certains crédits provenant du secrétariat d'Etat à la culture sont destinés à la réparation et à l'entretien des immeubles affectés au ministère; d'autres crédits proviennent du budget des charges communes et concernent les indemnités spéciales de réinstallation des fonctionnaires rapatriés d'outre-mer.

Pourtant, de nombreuses dépenses ressortissant normalement à l'activité du ministère des affaires étrangères continuent d'être inscrites au budget des charges communes. Il en est ainsi notamment de la participation de la France au capital de nombreux organismes internationaux, à la reconstitution des ressources de l'association internationale de développement, et au fonds de bonification de la facilité pétrolière du fonds monétaire international.

En ce domaine comme en d'autres, on assiste depuis plusieurs années à un démembrement de la politique étrangère de la France qui est préoccupant. Nous en avons fait l'observation en ce qui concerne les affaires culturelles il y a quelques années.

Sur un plan plus général, il est certain que les ministres de toutes disciplines techniques se promènent à travers le monde sans toujours établir avec votre département les liaisons qui s'imposent et que l'autorité de l'ambassadeur, seul représentant de M. le Président de la République et du Gouvernement dans un pays étranger, est de plus en plus contestée.

En un mot comme en cent, ear je ne dispose que de quinze minutes pour rapporter un budget qui, s'il n'est pas très important en valeur absolue, l'est par ses conséquences pour la politique de la France, la commission des finances aurait dû normalement, monsieur le ministre, proposer le rejet de votre budget. Après avoir beaucoup réfléchi au problème, je n'ai pas cru en conscience devoir le faire, et cela pour quatre raisons.

La première est qu'on aurait pu interpréter ce refus comme une mise en cause de la politique étrangère de la France, ce qui n'était nullement le cas. Cela aurait pu entraver et altérer votre autorité, monsieur le ministre, et celle de nos ambassadeurs à l'étranger.

La deuxième raison est que vous venez seulement de prendre vos fonctions. Le budget dont vous avez hérité résulte d'arbitrages rendus au détriment de votre prédécesseur et ni vous-même ni M. le secrétaire d'Etat, qui vous assiste plus particulièrement pour les questions budgétaires, n'y êtes pour rien.

La troisième raison est qu'au moment où l'on demande aux administrations et aux particuliers de lutter contre l'inflation, il était un peu difficile de demander un traitement particulier en faveur du seul ministère des affaires étrangères.

Dernière raison: il y a quelques semaines, le conseil des ministres, sur votre proposition, monsieur le ministre, a arrêté le principe d'un plan de réhabilitation, si je puis dire, du département au cours des cinq prochaines années. J'espère qu'au cours de votre intervention vous nous donnerez de plus amples renseignements sur ce projet dont j'avais du reste lancé l'idée il y a deux ans à cette tribune.

Hier, M. le ministre de la défense a sorti comme un lapin d'un chapeau plus de 1 milliard de francs. Il faudrait beaucoup moins de crédits pour améliorer durablement la situation du ministère des affaires étrangères.

Lors des négociations sûrement laborieuses que vous devrez entreprendre avec le ministère de l'économie et des finances au sujet de la préparation de cette loi de programme, vous pourriez faire valoir la formule de Clausewitz selon laquelle: « La guerre n'est que la continuation de la politique par d'autres moyens ».

Le Gouvernement vient de décider d'augmenter fortement le budget de la défense et de porter son pourcentage dans l'ensemble du budget de l'Etat à 20 p. 100 en cinq ans. Il serait dérisoire que, faute de moyens, notre diplomatie, c'est-à-dire en définitive, la possibilité d'éviter le recours aux armes, continue d'être sacrifiée comme elle l'est aujourd'hui. A un effort en faveur de la défense doit normalement s'ajouter un effort comparable, en pourcentage, pour la diplomatie.

Car aujourd'hui, nos diplomates ne sont pas seulement ceux qui informent le Gouvernement et le Président de la République, ceux qui négocient pour la France à travers le monde, mais aussi, et peut-être surtout, des agents de notre expansion économique et culturelle. Dans ces conditions, il est tout à fait dérisoire de mesurer à ce point les crédits qui leur sont impartis.

Je n'examinerai pas en détail les suggestions non suivies d'effet que nous avons pu soumettre car si le Parlement propose c'est, en définitive, toujours, hélas ! le ministère des finances qui dispose. Je dois cependant rendre hommage, monsieur le ministre, à vos services et, en particulier, à la direction du personnel et de l'administration générale qui défend avec ténacité les positions du Quai d'Orsay vis-à-vis de l'administration de la rue de Rivoli et qui, au prix d'efforts surhumains, a obtenu quelques maigres satisfactions.

J'aborderai rapidement les moyens en personnels.

Vous avez obtenu quelques satisfactions en ce qui concerne les primes et les indemnités de résidence. On me dit que, désormais, les auxiliaires étrangers travaillant pour le compte de nos ambassades et de nos consulats ne toucheront jamais moins que l'équivalent du S. M. I. C. local. C'est vraiment le minimum qu'on pouvait espérer, mais je ne suis même pas convaincu que ce soit encore la réalité.

Dans un ministère qui compte plus de 60 p. 100 de contractuels, on n'enregistre qu'une soixantaine de transformations d'emplois d'agents contractuels en agents titulaires contre cent quatre en 1976. Quant aux dix créations d'emplois, qui correspondent à l'ouverture d'une mission diplomatique aux Comores, elles sont gagées par la suppression d'autant d'emplois au secrétariat d'Etat aux D. O. M. - T. O. M.

L'augmentation des crédits de fonctionnement n'est que de 6,65 p. 100 contre 15,45 p. 100 en 1976. En ce qui concerne la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, la diminution est également considérable puisque son pourcentage dans le budget des affaires étrangères passe de 48 à 45 p. 100. Les rapporteurs pour avis reviendront sur les conséquences culturelles de cet état de chose.

Je voudrais m'arrêter un instant sur le problème des immeubles qui constituent une source de dépenses absurde.

Dans le budget qui nous est proposé, les crédits d'investissements sont diminués globalement de près de 20 p. 100 alors qu'ils étaient déjà très insuffisants. Nous dépensons beaucoup trop — et nous le répétons depuis de nombreuses années — pour la location à l'étranger d'appartements destinés à nos agents ou de chancelleries. Dans certains pays, les frais de location annuels représentent le cinquième de la valeur vénale des immeubles. Cela veut dire qu'en cinq ans l'immeuble pourrait être acheté.

Je ne crois pas que la solution de l'annualité budgétaire que vous avez défendue récemment au Sénat soit bonne. Je sais que vous avez envisagé de créer un établissement public à caractère industriel et commercial pour l'administration de l'ensemble du patrimoine immobilier à l'étranger, projet que j'ai personnellement défendu à cette tribune à plusieurs reprises.

Je ne connais pas d'autres solutions pour gérer de façon efficace, en ayant la possibilité de saisir les occasions qui se présentent, un ensemble patrimonial réparti dans le monde.

Je sais que le ministère des finances s'y oppose et que, dans ce domaine comme dans d'autres, les « comptables » de la rue de Rivoli, qu'on appelle technocrates pour leur être agréable, ne voient pas le fond des choses et l'utilité économique du projet.

Et pourtant, nous dépensons beaucoup d'argent et mal, alors que, dans tous les pays où nous avons pu acquérir des immeubles au bon moment et dans de bonnes conditions, nous avons fait de bons placements qui permettent à la France d'être représentée dignement.

Je vous demande, monsieur le ministre, d'insister auprès du ministère des finances pour que cette solution ne soit pas abandonnée, car elle est la seule qui puisse résoudre durablement ce problème.

Un mot, pour terminer, des contributions internationales. Dans ce budget, ce sont elles qui augmentent le plus : 18 p. 100. Les contributions obligatoires progressent de plus de 21 p. 100. Quant à notre participation aux dépenses de l'O. N. U. et de ses institutions spécialisées, elle augmente de près de 45 p. 100. Nous n'y pouvons rien et si les dépenses s'accroissent encore plus vite, nous serons bien obligés de suivre. De plus, elles sont sans doute sous-évaluées.

Il est regrettable, en revanche, que les contributions bénévoles soient si réduites. En dépit de la présence dans les organismes internationaux de nombreux experts français, nous ne tenons pas la place qui devrait être la nôtre dans la hiérarchie des puissances.

Les autres rapporteurs s'étonneront, comme moi, que la voix de la France à l'étranger soit si silencieuse. Je regrette, monsieur le ministre, que le Gouvernement n'ait pas rendu public, et je

lui demande instamment de le faire, le rapport de la commission d'Arcy sur les responsabilités internationales des organismes de radio et de télévision. Ce document n'ayant été communiqué à titre confidentiel, je me suis refusé à le publier dans mon rapport.

Je ne comprends pas pourquoi ce document de base, objectif et très bien rédigé, qui tend à mettre au point une nouvelle politique pour la diffusion de l'information et de la culture française à l'étranger, n'ait pas été communiqué à tous les intéressés. Il aurait pu inciter le Gouvernement à prendre des décisions plus favorables à l'expansion de la culture et de l'information françaises à l'étranger.

Pour conclure, la commission des finances a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du ministre des affaires étrangères. Mais ce vote s'accompagnait de réserves dont je vous ai fait part. Nous attendons avec impatience vos explications détaillées sur le plan de cinq ans qui ne doit pas être seulement un plan de restructuration du ministère. Un plan de rattrapage budgétaire s'impose également.

J'insiste pour que, à l'instar du ministre de la défense, vous nous proposiez au cours de la prochaine session de printemps une loi de programme qui enfermerait le Gouvernement, et surtout le ministère de l'économie et des finances, votre interlocuteur le plus difficile, dans des engagements à long terme qui permettraient de porter le pourcentage des crédits du ministère des affaires étrangères dans le budget de l'Etat de 1,02 p. 100 à environ 1,50 p. 100.

Faute d'atteindre cet objectif, le ministère des affaires étrangères serait incapable de remplir les missions qui lui sont confiées. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Louis Joxe, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires étrangères.

M. Louis Joxe, rapporteur pour avis. Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, les minutes de mon intervention sont complètes avec autant de parcimonie que les crédits du département ministériel en cause.

M. François Grussenmeyer. Cela est bien dit !

M. Louis Joxe, rapporteur pour avis. J'irai donc droit à l'essentiel. L'avis que je dois formuler porte sur plus de la moitié du budget du ministère des affaires étrangères, c'est-à-dire sur les investissements, les personnels et leurs moyens de travail, — autant dire sur la marche même de la maison — ainsi que sur certaines activités, à l'exclusion des relations culturelles.

Aucun des artifices chers aux techniciens de la finance ne parvient à masquer la pauvreté de ce budget.

Comme l'a dit tout à l'heure le rapporteur de la commission des finances, l'accroissement réel est de 10,75 p. 100 tandis que le budget général progresse de 13,75 p. 100. La place faite aux crédits du Quai d'Orsay dans le budget général ne cesse de régresser. Ce ministère a connu des jours meilleurs ; il n'était jamais tombé aussi bas.

Voici les faits.

Les dépenses en capital sont particulièrement maltraitées, et ce, après avoir connu, au cours des dernières années, un état de stagnation constant. Quant aux dépenses ordinaires, elles s'accroissent de 11,5 p. 100, progression bien inférieure à celle du budget de la nation. On peut en déduire à coup sûr que la gestion financière des affaires étrangères sera à peine plus aisée durant l'année qui s'ouvre qu'au cours de celle qui va s'achever.

En effet, il a fallu faire des opérations supplétives pour arriver à « boucler » le budget et cette pratique qui consiste à faire sans arrêt appel à des « collectifs » — sans doute verrons-nous arriver un jour, le « collectif » des « collectifs » — est blâmable non seulement sur le plan financier, mais sur un autre plan qui nous intéresse tous, celui du contrôle du Parlement, rendu ainsi quelque peu illusoire.

Allons plus avant dans le détail.

Tel qu'il est, ce projet de budget interdit d'effectuer autre chose que le minimum d'entretien de notre patrimoine immobilier à l'étranger. L'exécution du programme qui a été mis au point par le ministère des affaires étrangères, depuis longtemps déjà, restera encore en suspens, tout comme la politique

de logement, rationnelle et généraliste d'économies, que vos deux commissions, mes chers collègues, préconisent depuis plusieurs années.

Quant aux crédits de personnel, la nécessité de les adapter au coût de la vie leur a donné un poids grandissant qui affecte la structure même du budget et comprime d'autant les dotations concernant les activités de la France à l'étranger.

Les seules réelles créations d'emplois correspondent à l'ouverture de notre mission diplomatique aux Comores. Certains soulèvements relativement restreints sont apportés au sort des auxiliaires étrangers. Il s'agit là d'une mesure de justice, bien maigre toutefois.

Le taux des indemnités de résidence et d'établissement s'accroît dans la mesure où les promesses faites en 1968, 1971 et 1972 sont, au bout du compte, honorées. Seuls, les frais de déplacement, de déménagement, de mission et de courrier sont augmentés de quelques millions. On ne saurait, en effet, renouveler l'aventure de l'année en cours où le département, trop maltraité, s'est trouvé dépourvu de ses moyens « quand l'été fut venu ».

J'appellerai votre attention, monsieur le ministre, sur deux questions importantes.

La première, qui a déjà été évoquée tout à l'heure, concerne les subventions apportées aux organisations internationales de toutes sortes. Certaines de ces subventions constituent une obligation, les autres demeurent bénévoles.

D'année en année, une inflation galopante frappe les contributions obligatoires. Nous nous sommes élevés à plusieurs reprises contre ces débordements d'autant plus graves que les contributions bénévoles s'en trouvent écrasées. Or celles-ci reflétaient l'intérêt personnel que prend la France à des œuvres de solidarité et aux institutions scientifiques.

Je dois dire que je ne me rallie pas à la philosophie de M. le rapporteur de la commission des finances. Je crois que cette situation n'est pas obérée par la fatalité et qu'il convient de la redresser.

Deuxième sujet d'inquiétude, assez vaste celui-ci : les émissions de radiodiffusion vers l'étranger.

C'est au Quai d'Orsay que revient maintenant la charge de gérer les crédits qui sont affectés à ces émissions et de les répartir entre Radio-France et la Somera.

A ce titre ont été prévus 16 millions de francs. Or, à eux seuls, les programmes assurés par Radio-France sont estimés à 15 millions et demi.

Où se trouvent les crédits nécessaires pour verser à la Somera la contribution qui lui permettra d'agir, avec bonheur d'ailleurs, en Afrique et au Proche-Orient ? Que deviendra le plan d'expansion vers l'Europe et les Amériques, conçu par le ministère ? Quand le problème sera-t-il traité dans son ensemble ?

A la lecture, ce projet de budget comporte vraiment trop de points d'interrogation et trop de points de suspension. Plus encore. Les crédits diminuent, les charges augmentent. Entretenant puis restrictif, incertain de l'avenir, le département des affaires étrangères est trop souvent contraint de gérer ses crédits à l'estime c'est-à-dire au jugé, et selon des expédients divers : économies par-ci pour faire face à des dépenses par-là, prévisions de crédits dont on sait d'avance qu'elles sont inférieures à la réalité, avec parfois, au bout du compte, l'endettement.

Il faut sortir de cette situation injuste et quelque peu humiliante que, dans son ensemble, la commission des affaires étrangères déplore. Vous-même, monsieur le ministre, vous vous en êtes occupé et préoccupé.

La réorganisation du ministère doit, semble-t-il, être mise à l'ordre du jour. Elle doit servir à affirmer la vocation de ce département et son autorité dans tous les modes d'action à l'extérieur.

Cela est bien, mais pour en revenir au début de mon propos, j'indiquerai que si le taux de progression de ce budget restait inférieur, voire égal pendant plusieurs années, à celui du budget de la nation, l'entreprise risquerait de demeurer vaine.

Il est nécessaire et plus qu'urgent de renverser la tendance. Ce changement fondamental permettrait d'établir un plan de redressement comportant des programmes précis sur les principales activités que je viens d'évoquer.

Avec sans doute l'espoir d'être, enfin, entendue et sous réserve des remarques formulées précédemment, votre commission, mes chers collègues, suivait les conclusions de son rapporteur et

désireuse de ne pas porter atteinte à l'activité et à l'autorité du ministère, a donné un avis favorable au projet qui lui a été soumis. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Chandernagor, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles, scientifiques et techniques.

M. André Chandernagor, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre des affaires étrangères, si, en francs courants, le pourcentage d'accroissement des crédits de l'ensemble de votre ministère est déjà en net recul, celui qui concerne la direction générale des relations culturelles tend à s'effondrer, puisqu'il n'est plus que de 7,48 p. 100 après avoir atteint 12,83 p. 100 au cours des années précédentes.

Aujourd'hui, cela ne couvre même plus l'augmentation du coût de la vie. Dans le même temps, la position de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques à l'intérieur du ministère continue de se dégrader.

Certes, le volume des dépenses ordinaires augmente un peu plus que le reste. Mais 90 p. 100 d'entre elles sont consacrées à des réajustements sur les dépenses de personnels et cette augmentation relative se trouve compensée par le recul des dépenses du titre IV, relatives aux interventions publiques, qui n'augmentent elles, que de 4,73 p. 100. Je vous laisse à penser ce qu'il en sera de ces interventions publiques en 1977.

Les dépenses en capital s'effondrent : moins 14,90 p. 100. Quant aux crédits de paiement, ils diminuent de 7,53 p. 100. Et cette situation très préoccupante vient se greffer sur la situation de l'année dernière qui n'était pas brillante non plus, du fait notamment d'une amputation de crédits intervenue en cours d'année dans le cadre des économies forfaitaires décidées par le Gouvernement au printemps dernier.

Dès lors, on ne peut être que sceptique devant le vocabulaire utilisé par les services. Mais on les comprend ; ils ne font que leur devoir en l'utilisant. Pendant des années, on nous a parlé de « redéploiement ». Maintenant, on ne nous en parle même plus ! Comment le pourrait-on d'ailleurs ? On nous parle seulement du « maintien des moyens ». Ne nous cachons pas derrière notre petit doigt ! Il ne s'agira même pas, cette année, de maintenir les moyens, car le budget de 1977 est un budget de régression.

Je dirai quelques mots des principaux chapitres :

Les mesures concernant le personnel ne sont en fait que des mesures de rattrapage dans le cadre d'un ensemble de dispositions intéressant la totalité du personnel des affaires étrangères. Mesures heureuses, car elles étaient attendues depuis longtemps. Mais il ne faut pas se dissimuler que l'augmentation des crédits n'empêchera pas une réduction des effectifs. Celle-ci nous paraît, en effet, inévitable.

Du reste, depuis plusieurs années, les effectifs de la direction sont en diminution constante. Si l'on fait une comparaison entre 1973 et 1976, on constate que les personnels de la diffusion culturelle sont passés de 7 854 personnes à 6 956, les enseignants en coopération de 15 529 à 13 161 et les coopérants techniques en mission de longue durée de 4 138 à 3 632.

Je pourrais continuer à citer d'autres exemples. Etant donné la faiblesse du budget de cette année, il est bien évident que ces chiffres ne peuvent que continuer à baisser.

Dans le même temps, on est un peu étonné de voir augmenter les effectifs de la direction à Paris. Peut-être est-ce pour gérer la pénurie ?

Je ne voudrais pas entamer une mauvaise querelle avec vos services, monsieur le ministre, mais j'aimerais entendre de votre bouche comment la direction générale va s'insérer dans la réorganisation des services centraux que vous avez prévue. Il est important que cette direction puisse fonctionner convenablement : de son efficacité dépend en définitive l'efficacité de l'ensemble de votre action sur la totalité des pays que nous voulons couvrir.

Un bon point toutefois — mais ce sera le seul — que je souligne au passage : l'effort encore timide, mais réel, accompli pour la scolarisation des enfants français à l'étranger. Le projet de budget pour 1977 prévoit, en effet, la création de 36 emplois d'enseignants, mesure qui s'accompagne d'un crédit de 840 000 francs destiné à des établissements français qui accueillent ou sont susceptibles d'accueillir les enfants français à l'étranger. N'omettons pas non plus d'ajouter un crédit de trois millions de francs en autorisations de programme pour aménager ou agrandir un certain nombre d'écoles ou de lycées français. Je les énumère dans mon rapport écrit.

Cet effort, pour important qu'il soit, demeure encore modeste. Il ne couvre pas l'ensemble des besoins de ce secteur. Il doit donc être considéré comme un début. Indiscutablement, l'action dans ce domaine doit être poussée activement par le ministère des affaires étrangères.

Nous entendons demander parfois le rattachement de cet enseignement destiné aux enfants français à l'étranger au ministère de l'éducation. Ceux qui formulent cette revendication pensent peut-être que la situation serait ainsi améliorée.

Outre qu'il ne nous paraît guère admissible d'opérer un nouveau démembrement du ministère des affaires étrangères, le rattachement à l'éducation nationale ne semble compatible ni avec le caractère privé, confessionnel ou laïc, de la plupart des établissements existants, ni avec leur bonne insertion dans la population locale, élément favorable qui résulte, dans de très nombreux cas, du caractère hybride franco-étranger des statuts, de l'enseignement donné et des effectifs scolaires. Mais il y a quand même là un problème dont le ministère des affaires étrangères ferait bien de se préoccuper. C'est un effort qu'on demandera à d'autres s'il n'est pas en état de le consentir lui-même.

Je serai bref sur la ventilation des crédits.

L'année dernière — à quelque chose malheur peut être bon —, l'effondrement de notre dispositif d'Indochine avait permis un certain redéploiement. Ce fut même le seul. Et celui-ci a surtout porté sur des secteurs où il apparaissait depuis longtemps nécessaire d'accomplir un effort complémentaire. Je veux parler du Proche-Orient, de l'Amérique latine, de l'Afrique non francophone et des pays non francophones du Sud-Est asiatique.

Mais le caractère géographiquement dispersé de cette répartition lui a, par la force des choses, retiré une partie de sa signification.

Quand on examine la répartition géographique de nos actions, on est bien sûr frappé — et je ne suis pas le premier rapporteur à le noter —, par l'énorme poids des crédits consacrés aux pays du Maghreb : 45 p. 100 de l'effort total.

Il n'est pas question de revenir une nouvelle fois sur les inconvenients de cet état de choses, pas plus que de demander l'abandon d'une politique imposée par des liens culturels et historiques. Mais tant que les crédits n'augmenteront pas, aucun redéploiement et aucun correctif ne deviendront possibles. On continuera à traîner d'énormes viscosités parce que la somme globale des crédits demeurera insuffisante.

Je note que l'effort consenti l'année dernière en faveur de l'Amérique latine et du Proche-Orient est maintenu. La part de ces deux régions augmente même légèrement. Elle se situe, au premier plan avec l'Afrique non francophone qui bénéficie depuis un an d'une situation privilégiée ; mais elle ne représente encore que 5 p. 100 environ du budget.

Mais que de situations préoccupantes par ailleurs ! Pour l'Europe de l'Est, 2,53 p. 100 ; pour l'Amérique du Nord, 5 p. 100. Et si l'on enlève le Québec et la Louisiane qui recueillent l'essentiel des crédits, compte tenu des liens historiques que nous avons avec eux, que reste-t-il pour les autres pays ? L'Asie et l'Océanie apparaissent sur la carte comme une sorte de grand vide depuis l'effondrement de l'Indochine.

S'il est heureux que l'effort essentiel, au point de vue fonctionnel, porte sur l'enseignement, il est regrettable de voir tant d'actions sacrifiées — tournées théâtrales ou musicales, échanges d'exposition, utilisation des moyens audiovisuels, recherches archéologiques, échanges artistiques, coopération, relations scientifiques — sur lesquelles il y aurait beaucoup à dire. Mais je n'en ai guère le temps. Je conclurai donc.

La politique française de relations culturelles et de coopération est gravement malade. D'abord de son misérable budget, succédant à plusieurs années de pénurie. Peut-être aussi d'une insuffisante réflexion.

Les agents ne sont pas en cause, qui servent dans leur ensemble avec compétence et dévouement. Mais la machine est lourde et complexe. Le souci d'assurer son fonctionnement, du mieux possible, au jour le jour, et de l'adapter à des réalités diverses et mouvantes, finit par requérir l'intégralité de l'effort, surtout lorsque les moyens financiers s'amenuisent. Les préoccupations du court terme, le poids des traditions et des habitudes l'emportent alors tout naturellement sur les perspectives d'avenir.

L'an dernier, monsieur le ministre, la commission des affaires étrangères avait, à l'unanimité, décidé de tirer la sonnette d'alarme, estimant que cela ne pouvait plus durer. Cette année,

la commission s'est trouvée devant une situation dégradée, particulièrement en ce qui concerne les crédits de la direction des relations culturelles.

Nous estimons que les faits ne correspondent pas aux discours, alors que nous voulons que la défense du français soit assurée dans le monde, et ce désir est commun aussi bien à la majorité qu'à l'opposition, qui réagissent d'un même cœur sur ces problèmes.

Nous voulons tous que les cadres français reçoivent les moyens indispensables à l'accomplissement de leur travail si nécessaire à l'étranger.

Aussi avons-nous longuement réfléchi pour savoir si nous devons une fois encore formuler un vœu pieux.

Nous avons pensé qu'il était temps de marquer par un vote que décidément la situation ne pouvait plus durer. Et c'est au bénéfice de ces observations que, suivant votre rapporteur, la commission des affaires étrangères a émis un avis défavorable à l'adoption de ces crédits. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Pierre Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles, scientifiques et techniques.

M. Pierre Weber, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la politique est un tout, un ensemble dont chacun des secteurs mérite une attention soutenue.

Je ne puis, à mon tour, que regretter la modestie, je dirais presque la médiocrité, des possibilités financières dont disposera en 1977 le ministère des affaires étrangères.

Son action, en des domaines divers, tend, certes, à maintenir la paix dans le monde, mais aussi à développer le rayonnement de la France et à soutenir, par voie de conséquence, son économie, par la création d'un vaste réseau d'estime, d'amitié, de confiance et de collaboration en faveur de la réalisation des aspirations communes aux populations.

C'est ainsi que, fidèle à sa tradition, notre pays continue et continuera de par le monde à promouvoir la langue, la culture, la science françaises ; à apporter son assistance technique et ses possibilités de formation là où elles sont réclamées et à contribuer, par la présence de ses chercheurs, à améliorer les conditions de vie des populations.

Certains peuvent considérer comme curieux, utopique, voire inopportun, de traiter des problèmes posés par la poursuite par la France de cet effort dans le monde, alors qu'elle est présentement confrontée à des difficultés intérieures de tous ordres : économiques, sociales, financières et politiques.

Je veux, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, souligner combien sont déplacées et inadmissibles ces campagnes de dénigrement de notre action ; elles ne tiennent pas compte des effets à terme de cette action culturelle, scientifique et technique ; mais, surtout, elles méconnaissent notre contribution au renforcement de la solidarité entre les peuples, gage de paix et de prospérité.

Au moment où les tensions politiques affectent des régions entières du globe, où des combats fratricides se déroulent dans des pays amis de la France, où des conflits d'intérêt sous-tendent les relations économiques internationales, il importe que nous fassions entendre le langage de l'entente et de l'amitié.

Au caractère plus ou moins statique de la diplomatie traditionnelle doit s'opposer l'efficacité des politiques objectives et réalistes de relations culturelles et de coopération, fondées sur la reconnaissance de la liberté et de l'autonomie de nos partenaires.

C'est en ces termes, monsieur le ministre, que j'ai tenu à préciser dans mon rapport écrit le bien-fondé de l'action dont vous avez la responsabilité et qui est menée par la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.

Nous en suivons avec intérêt les évolutions, nous en mesurons les insuffisances et les justes limites, nous partageons la foi de ses animateurs en sa finalité.

Dans leurs exposés, les rapporteurs pour avis doivent être très brefs, ne disposant que de cinq minutes.

Je bornerai donc mon propos à un survol très rapide de vos diverses préoccupations, soulignant au passage les réflexions que suscite l'étude des réponses fournies par vos services aux

questions que j'ai posées. Je souligne que certaines de ces réponses, intéressantes, ne me sont parvenues qu'après la publication de mon rapport écrit, il y a à peine quarante-huit heures.

Votre direction générale donnera, dans son rapport d'activité, une connaissance précise de son travail et de ses ambitions. Ce rapport, dont le tirage est actuellement en cours et dont les épreuves m'ont été communiquées sera, ce dont je suis satisfait, plus objectif, plus réaliste et bien moins autolaudatif que ceux des années précédentes. C'est bien, en effet, de réalisme et d'objectivité, bien que sans excès de modestie, qu'il faut faire état lorsqu'une nation de 53 millions d'habitants se lance dans une action au profit des 4 milliards d'habitants du globe.

C'est dire qu'aux capitaux financiers doivent s'adjoindre les capitaux humains, appréciables qu'apportent à l'œuvre entreprise les dévouements, les initiatives, la sincérité et l'honnêteté, la conscience et la compétence de tous ceux qui y participent avec foi.

Pour vous permettre de parfaire les possibilités de l'action que vous menez, je crois bon de souligner à votre attention certaines des conclusions qui se sont dégagées de l'étude par notre commission du budget des relations culturelles.

En ce qui concerne la diffusion de la langue, de la science et de la culture françaises, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a noté avec satisfaction l'inscription au projet de budget pour 1977 de crédits nouveaux destinés à l'aide à la scolarisation des jeunes Français à l'étranger.

Elle constate également avec satisfaction la poursuite des actions de formation des formateurs dont le recyclage est assuré par des stages périodiques. Elle attache une importance toujours très grande à la recherche de l'utilisation dans les meilleures conditions possibles de la radio et de la télévision.

Les orateurs qui m'ont précédé ont évoqué ce problème. Il est reconduit d'année en année, mais nous ne désespérons pas qu'une solution intervienne un jour.

Je note, à ce sujet, combien la réception de la télévision française dans le Nord de l'Italie a été un élément favorable au développement de la francophonie.

La commission des affaires culturelles se montre également satisfaite de certaines initiatives, notamment de l'envoi de volontaires du service national formés à la langue du pays dans lequel ils doivent accomplir leur mission, de l'institution de conseillers pédagogiques, de la tendance à des découpages d'actions plus en rapport avec les réalités concrètes et envisageant trois grands secteurs, à savoir Maghreb-Levant, Europe-Amérique du Nord-Japon, Amérique du Sud-Afrique-Asie : de voire désir de regrouper sous la responsabilité de l'ambassadeur tous les services français qui, dépendant de ministères différents, concourent à une tâche identique par des voies diverses. Et Dieu sait si, dans ces domaines, les intrusions sont multiples, puisque nous pouvons relever la participation, à côté de votre ministère, des services des ministères de la défense, de la coopération, de l'éducation, de l'industrie et de la recherche, du commerce extérieur, du secrétariat d'Etat à la culture, et j'en passe probablement.

L'essor de l'assistance technique est également conditionné par sa valable et réelle adaptation aux besoins manifestés par nos partenaires.

Enfin, tout doit être fait pour favoriser le plus possible la présence de la France dans tous les organismes nationaux ou internationaux tendant à la recherche scientifique. La liste des participations de notre pays est, heureusement, déjà très longue.

Nous souhaitons que ce concours de nos chercheurs soit un gage d'attraction pour la pratique de nos techniques et pour l'évolution de nos capacités industrielles.

Il est bien évident qu'à ce titre notre intérêt devra toujours être orienté vers les recherches d'ordre pratique de solutions capables d'apporter à l'humanité un élément de satisfaction et de progrès.

Pour conclure cet exposé dans lequel je me suis efforcé de faire apparaître la philosophie de votre action, monsieur le ministre, je soulignerai les conclusions auxquelles la commission des affaires culturelles, familiales et sociales est parvenue après examen de votre projet de budget.

Premièrement, il importe de continuer à mettre l'accent sur les relations et la coopération culturelles, scientifiques et techniques, dont les suites doivent être directement profitables aux hommes et qui, dans un monde marqué par les divisions politiques et les oppositions économiques, sont seules de nature à étendre le rayonnement de la France à accroître sa participation active au progrès de l'humanité et à développer des courants d'échanges réciproques, bénéfiques aux différentes parties.

Deuxièmement, il faut tendre à mieux coordonner les différents services qui concourent à notre action culturelle, scientifique et technique à l'étranger.

A ce sujet, je reprends une suggestion déjà formulée l'année dernière, reprise ce matin devant M. le ministre de la coopération : celle d'un regroupement de la D. G. R. C. S. T. et du ministère de la coopération soit dans un ministère autonome, soit dans un secrétariat d'Etat qui pourrait relever de votre ministère, au même titre que le commerce extérieur et les affaires européennes. Il résulterait certainement d'un tel regroupement des économies et une plus grande souplesse d'action.

Troisièmement, il est indispensable de définir pour des pays de niveau de vie comparables les orientations à moyen terme d'une politique unique.

Quatrièmement, les possibilités d'action offertes par la radio-télévision doivent être utilisées au maximum, grâce, notamment, à l'installation de relais en ondes moyennes qui pourraient être implantés dans les départements et territoires d'outre-mer, à un usage plus fréquent des satellites de télévision et à l'envoi aux chaînes nationales des pays intéressés de programmes enregistrés et filmés sur cassettes et vidéo-cassettes.

Cinquièmement, il est également nécessaire de maintenir et de développer au maximum, par des crédits appropriés, la présence de la France et de ses chercheurs au sein des organismes scientifiques internationaux, avec la volonté de participer à la recherche de solutions qui, dans les domaines les plus divers : médecine, biologie, écologie, agriculture notamment, soient profitables aux humains.

Sixièmement, il faut adapter les crédits accordés à chaque pays à l'évolution du coût de la vie dans ledit pays et communiquer le plus tôt possible à nos coopérateurs les paramètres retenus pour les prévisions budgétaires.

Septièmement, il convient de préciser les statuts des coopérants et d'éliminer notamment les disparités de traitements entre civils et militaires exerçant les mêmes fonctions.

Huitièmement enfin, nous soulignons à nouveau l'intérêt que nous portons aux échanges de professeurs à tous les niveaux d'enseignement et dans toutes les disciplines, à la multiplication des écoles bilingues, à la reconnaissance des diplômes étrangers, à la poursuite de toutes les initiatives tendant aux échanges de jeunes, à l'écoute attentive des constatations et suggestions de nos coopérateurs, tant sur le plan des méthodes à utiliser que sur celui de leur réinsertion professionnelle à l'issue de leur séjour à l'étranger.

Je vous prie d'excuser la longueur de mon exposé, monsieur le ministre, mais je tiens, avant de descendre de la tribune, à redire combien votre action doit être aidée par l'enthousiasme, la foi et le dévouement de ceux qui y contribuent.

Votre action culturelle, scientifique et technique est le chemin qui peut et doit mener à la revitalisation de nos échanges économiques et industriels dans le respect de l'honnêteté.

Cette voie devrait être suivie par de nombreux jeunes Français attirés par l'ambition de servir et de se dévouer tant en faveur de ceux qui sont déshérités qu'en faveur de leurs concitoyens.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'Union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs, prenant la parole pour la première fois devant votre assemblée, c'est-à-dire devant les représentants du peuple français, je serais saisi d'un sentiment d'humilité si je n'avais conscience, en tant que membre du Gouvernement, d'inscrire mon propos dans le cadre d'une œuvre collective.

Menée sous l'autorité du Président de la République, cette œuvre, dans le domaine qui est le mien, celui de la politique extérieure de la France, est marquée d'une continuité qui transcende la personne du titulaire du portefeuille des affaires étrangères et qui lui permet d'aborder ce débat important avec simplicité et conviction.

Je tiens tout d'abord à exprimer mes remerciements à MM. les rapporteurs. Les présentations qu'ils viennent de faire de leurs rapports donnent à mon département ministériel un soutien précieux dans la tâche toujours difficile d'ajustement de ses moyens aux objectifs de notre politique étrangère.

Ces objectifs se veulent ambitieux, certes, faute de quoi ils seraient indignes de la France; mais ils demeurent raisonnables, c'est-à-dire conformes au rôle qui peut et doit être le nôtre.

Sans doute le rôle d'un pays sur la scène internationale dépend-il de la qualité de ses hommes, du rayonnement de sa culture, de sa puissance économique, de son équilibre social, de ses moyens de défense, de la cohésion de son peuple.

Mais il dépend aussi de la représentation que le monde se fait de son identité et de ses capacités.

C'est dire que si la France ne peut être épargnée par les grands courants qui travaillent notre époque, il lui appartient, en revanche, d'avoir la maîtrise de son propre destin et de tenir son rang.

Je voudrais, à ce propos, faire justice d'une opinion simpliste selon laquelle la diplomatie ne serait qu'une activité accessoire, une sorte de luxe, à la rigueur superflu.

Une telle conception est, aujourd'hui plus que jamais, erronée.

L'avenir de notre pays, son développement, sa prospérité, reposent et reposeront de plus en plus sur notre présence, sur notre action de tous les instants, sur notre crédit dans toutes les parties du monde.

C'est l'honneur et la charge des représentants de la France à l'étranger et des fonctionnaires qui sont leurs correspondants à l'administration centrale d'assumer cette part essentielle de l'œuvre gouvernementale.

Une politique étrangère digne de notre vocation ne peut avoir pour seul objectif d'amortir les chocs d'un monde incertain, d'additionner les sympathies, de solliciter les faveurs. Une conception aussi étroite et craintive n'est pas celle de la France.

Notre politique étrangère, fondée sur l'affirmation de notre indépendance et sur le respect de celle des autres, se doit d'être volontaire.

Trois orientations principales l'inspirent : d'une part, la construction européenne; d'autre part, la détente; enfin, l'ouverture sur les préoccupations légitimes du tiers monde.

En ce qui concerne d'abord la construction européenne, toute analyse de la situation actuelle doit se garder de deux attitudes extrêmes: d'un côté, une vision purement conjoncturelle des vicissitudes présentes, de l'autre, une fuite vers un futur idéalisé. La vie de l'Europe ne se réduit pas à une succession de faits divers, mais elle ne peut se dérouler hors de l'évolution économique, sociale ou technologique de ses peuples.

La France s'en tient à sa doctrine constante; elle entend affirmer la nécessité d'une Europe fondée sur la réalité des Etats et sur la coopération des gouvernements, poursuivre la mise en œuvre des traités communautaires et l'établissement de nouvelles politiques communes, développer, dans les domaines ne relevant pas des traités, une concertation pragmatique entre les Neuf; dégager, enfin, une conception d'ensemble de l'union européenne qui établisse la synthèse des rapports tissés progressivement entre les neuf Etats.

Ainsi s'affirme la continuité d'une politique qui doit, à son terme, fonder cette Europe confédérale esquissée dès 1962 par le général de Gaulle.

L'état présent de notre communauté montre cependant combien elle est encore fragile et vulnérable. Le mauvais temps que nous traversons n'est d'ailleurs pas dû seulement à des vents européens; l'interdépendance des économies nous fait subir les conséquences du déséquilibre du système monétaire international, aggravé par les variations des prix des matières premières et par l'augmentation du prix des hydrocarbures.

L'essentiel est que, dans ces moments difficiles, la tentation de l'égoïsme ne l'emporte pas, que l'acquis communautaire soit préservé et que la Communauté ébranlée comprenne une fois de plus que son seul avenir est dans la solidarité.

Celle-ci suppose, concrètement, la reprise du processus de convergence des politiques économiques, que prépare l'effort de rigueur, parfois sévère mais nécessaire, dans lequel tous les Etats membres sont engagés aujourd'hui.

Cette solidarité implique aussi que nous progressions dans la mise en œuvre de politiques sectorielles qui donnent davantage de substance à notre union et en rendent la réalité plus sensible à chacun.

Cela vaut pour la politique sociale et pour la politique énergétique, auxquelles les difficultés de l'emploi, d'une part, la forte dépendance externe de la Communauté en matière

d'énergie, d'autre part, donnent une importance particulière. Mais cela vaut aussi pour l'environnement, la recherche, l'ajustement déjà amorcé de la politique de la pêche aux nouvelles orientations du droit de la mer, ou bien encore pour le développement de la politique fiscale par l'harmonisation de l'assiette de la T.V.A., qui va permettre la mise en place complète du mécanisme des ressources propres, instrument fondamental de la solidarité des Neuf.

A travers ces efforts encore trop modestes et trop dispersés, c'est bien un projet d'ensemble qui prend forme peu à peu; il s'agit de le protéger, avec patience et résolution, contre la tentation du découragement, mais aussi, avec la même obstination, contre les illusions ou le rêve.

La construction européenne n'est pas une fin en soi. Elle n'est pas la solution obligée, ou inévitable, de tous les problèmes qui se posent à nos Etats.

M. André Fanton. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Vouloir uniformiser sans nuance la réalité vivante de nos nations, ce serait à l'évidence pécher par esprit de système à l'heure même où, dans chaque communauté nationale, l'autorité se décentralise; ce serait aller à contre-courant de l'aspiration des individus et des citoyens à assumer, à un niveau qui reste proche d'eux, leur part de responsabilité et les choix de leur vie quotidienne. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

L'Europe ne peut acquérir une plus grande substance politique qu'à condition de reconnaître cette aspiration à la diversité. Elle doit refléter une volonté des neuf pays de vivre et d'agir ensemble, non une tentative chimérique d'effacer, dans un moule commun, les aspirations et le génie propre de chacun d'entre eux.

C'est la raison pour laquelle, déjà dans le cadre de l'actuelle communauté, nous demandons le renforcement des politiques communes, mais nous refusons qu'une quelconque disposition de celles-ci soit arrêtée contre l'intérêt vital de l'un de nos Etats.

C'est la raison pour laquelle, progressivement, dans notre cheminement vers l'union européenne, nous acceptons que des domaines extérieurs au champ d'application des traités de Rome et de Paris fassent l'objet d'une concertation et d'une coopération pragmatiques entre les Neuf, mais en posant en principe que, dans les domaines qui touchent à la souveraineté de nos Etats, la seule coordination, la seule discipline acceptables sont celles qui sont librement consenties et assises sur le consensus des gouvernements.

Ces principes fondamentaux, nous aurons l'occasion de les rappeler très prochainement, lorsque le conseil européen discutera, à propos du rapport que lui a remis M. Tindemans, des perspectives de la future union européenne.

Le conseil européen lui-même, qui est en quelque sorte le noyau de cette future union, par sa composition, puisqu'il rassemble les chefs d'Etat et de gouvernement, par ses compétences, qui couvrent le champ de l'actuelle Communauté, mais aussi l'ensemble des autres préoccupations communes aux neuf gouvernements, par son fonctionnement, dégagé de toute procédure contraignante, préfigure l'évolution vers laquelle nous tendons.

Chacun d'entre vous peut mesurer le chemin parcouru et les résultats atteints depuis quinze ans. Cet organe de décision désormais bien installé au sommet de l'édifice, c'est celui que nous appelons de nos vœux et auquel nous subordonnons, chacun s'en souvient, la mise en place d'une assemblée élue au suffrage universel direct.

Celle-ci était expressément prévue par le traité de Rome, mais, dans une Europe sans gouvernail, elle apparaissait irréaliste, inopportune et même dangereuse. Elle est aujourd'hui possible et nécessaire. Il ne faut pas seulement que l'Europe décide et agisse. Il faut que, dans cette décision et dans cette action, les Européens se reconnaissent. Il faut qu'une opinion publique européenne naisse et s'organise. C'est certainement se méprendre sur la vitalité profonde des peuples de nos pays, sur la volonté de nos nations de préserver leurs traits spécifiques et leur génie commun, que de croire que l'Europe puisse élire, au suffrage universel, une assemblée étrangère à la conscience européenne ou menaçante pour notre souveraineté.

La souveraineté réside dans nos nations. Ce n'est pas y renoncer que de l'exercer en commun. Ce n'est pas y renoncer que de souhaiter que cette action commune soit soutenue par

un pouvoir de représentation des citoyens où s'exprimerait enfin l'adhésion des peuples à une entreprise qu'ils peuvent aujourd'hui juger trop technique et trop lointaine.

M. Jean-Marie Daillet et M. Jean Seiflinger. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Au demeurant, cette assemblée n'est pas et ne peut pas être un parlement. Le conseil européen, qui rassemble les chefs de gouvernements des neuf Etats, n'est pas et ne saurait être responsable devant elle. Les neuf gouvernements sont et demeurent responsables devant leurs seuls parlements nationaux que ne saurait dessaisir de leurs prérogatives une assemblée dont les pouvoirs restent confinés à la formulation d'avis ainsi qu'à certains aspects de la procédure budgétaire.

La construction européenne constitue sans doute l'orientation privilégiée et spécifique de notre politique extérieure. Mais elle ne nous conduit pas à négliger les relations que nous entretenons avec nos autres amis de l'Europe occidentale et méditerranéenne, ainsi que de l'Amérique du Nord. Ces relations sont étroites et marquées de multiples contacts à tous les niveaux. Bientôt, une nouvelle administration présidera aux destinées des Etats-Unis, notre plus ancien allié. Nous entendons poursuivre avec elle, dans l'indépendance, les rapports traditionnellement étroits et francs que l'histoire et l'amitié ont forgés entre nos deux pays. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

La seconde orientation majeure de l'action extérieure de la France est la politique de détente, donnée permanente et fondamentale de notre diplomatie. Pionniers de cette politique dont le général de Gaulle a été l'instigateur, nous demeurons convaincus de son bien-fondé. Si certains développements nous paraissent préoccupants et nous conduisent à réaffirmer le caractère indivisible de la détente, ils ne justifient pas à nos yeux une remise en cause du processus engagé.

Comme le rappelait récemment le Président de la République, la détente n'est pas seulement une situation de « non-guerre » et le résultat d'attitudes passives. Elle est acte de volonté.

Volonté des Etats de vivre ensemble, de coopérer en acceptant les différences et en respectant les options de chacun.

Volonté des peuples de mieux se comprendre et de mieux se connaître grâce au développement des échanges et des contacts.

Si l'on veut « surmonter la méfiance et accroître la confiance », il est indispensable de mettre l'accent sur ce qui rapproche et non sur ce qui divise. Il est nécessaire de substituer la tolérance à la confrontation. Il est capital, enfin, que le dialogue entre les Etats s'exerce de façon souveraine et en toute indépendance. Nous ne pouvons accepter l'idée selon laquelle le développement de la détente impliquerait le renforcement de la discipline au sein de chaque camp. Nous récusons la notion même de sphère d'influence ou de bloc soumis chacun à la direction d'une puissance dominante. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur quelques bancs des centristes, des réformateurs et des démocrates sociaux.)

Tel est l'esprit dans lequel la France a participé à la longue négociation qui a abouti, l'an dernier, à Helsinki, à la signature de l'acte final de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ensemble équilibré dont aucun des chapitres ne doit être privilégié, ni minimisé. Helsinki est un programme d'action qui forme un tout et qu'il faut appliquer dans son intégralité.

Certains résultats ont déjà été obtenus : développement des contacts politiques entre les Etats occidentaux et les pays socialistes ; accroissement des efforts entrepris sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour la mise en œuvre des mesures concrètes prévues par l'acte final, notamment dans les domaines économique, humanitaire et culturel. Beaucoup reste néanmoins à faire pour que la détente s'enracine de façon concrète dans la vie de tous les jours.

Les trente-cinq pays qui participaient à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe auront l'occasion de dresser le bilan des progrès réalisés lorsqu'ils se réuniront à Belgrade l'an prochain. La France abordera cette rencontre dans un esprit constructif et non polémique, animée essentiellement du souci de faire progresser l'idée de détente dans tous les domaines.

Notre conception de la détente est illustrée par la continuité de nos relations avec les pays de l'Est.

Les relations de coopération et d'amitié entre la France et l'Union soviétique sont devenues, au cours des années, un aspect significatif de notre politique étrangère, comme en a témoigné, au mois de juin dernier, la célébration du dixième anniversaire du voyage du général de Gaulle en U. R. S. S. et comme en témoignera, le moment venu, la visite en France de M. Brejnev à l'invitation du Président de la République.

Nos relations avec l'U. R. S. S. ne sont pas exclusives de l'attention que nous portons à chacun des autres pays de l'Europe orientale avec lesquels nos rapports n'ont cessé de se développer. Pour ne citer qu'un récent exemple, je rappellerai que le Président de la République s'est rendu le mois dernier en Pologne où il a eu des entretiens très cordiaux avec M. Gierek.

Je ferai une mention particulière de la Yougoslavie, Etat socialiste et non-aligné. Le Président de la République y fera prochainement une visite officielle qui témoignera autant de la sympathie agissante et ancienne qui unit nos peuples que de la confiance en ce pays ami et indépendant, qui a choisi librement le non-alignement et a contribué ainsi de manière essentielle à l'équilibre européen.

Notre politique de détente est inséparable de notre effort de défense. D'abord, parce que l'une et l'autre constituent les deux volets de notre volonté d'indépendance. Ensuite, parce que la détente est inséparable de la préservation de l'équilibre des forces. Compromettre l'indispensable climat de sécurité dans lequel la détente se développe serait condamner la détente elle-même.

Telle est la raison pour laquelle le Gouvernement poursuivra une politique de défense qui réponde aux besoins de la France et, par là même, contribue à la sécurité de l'Europe. Cette politique reste fondée sur l'indépendance inaliénable de nos moyens nucléaires, sur le maintien de notre liberté de décision en ce qui concerne l'engagement éventuel de nos forces et, enfin, sur la fidélité à nos alliances.

Si cet effort de défense s'impose à nous en raison de la situation qui prévaut dans le monde actuel, nous n'en déplorons pas moins les tentatives de l'entreprise de désarmement. Les quelques accords internationaux qui ont été conclus ne peuvent masquer l'accroissement des stocks d'armes et des capacités de destruction. Le problème devient plus préoccupant chaque année ; ce n'est pas la multiplication des initiatives sur des aspects périphériques du désarmement qui permettra de le résoudre. La nécessité s'impose aujourd'hui plus encore qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, d'un véritable désarmement contrôlé, qui commence par la réduction des plus grands arsenaux. En disant cela, je ne méconnais pas l'intérêt des dispositions relatives au contrôle des armements stratégiques adoptées par les deux plus grandes puissances. Mais l'important serait de s'engager enfin sur la voie qui doit conduire à une réduction des armements existants.

La politique de détente à laquelle nous sommes attachés en Europe n'aurait pas de sens si nous ne nous efforcions pas également de réduire les tensions et d'apaiser les conflits ailleurs dans le monde et, plus particulièrement, lorsqu'il s'agit de régions où nous avons traditionnellement exercé une influence.

A ce titre, je me dois d'évoquer ici la tragédie libanaise qui, avec ses milliers de morts, ses dizaines de milliers de blessés, ses destructions innombrables, a bouleversé depuis dix-huit mois tous les secteurs de l'opinion française et a été, pour le Gouvernement, un sujet de grave préoccupation.

Aujourd'hui, un cessez-le-feu est entré en vigueur. A Riad et au Caire, les pays arabes, dans une harmonie retrouvée, se sont engagés à respecter la souveraineté et l'intégrité du Liban, ainsi que l'unité de son peuple ; ils ont aussi confirmé le rôle essentiel qui devait légitimement revenir au président Sarkis dans un processus destiné à ouvrir la voie à une réconciliation entre Libanais.

N'ayant cessé d'affirmer, tout au long du drame, qu'un règlement devait être nécessairement fondé sur la sauvegarde de la souveraineté et de l'unité libanaise, ainsi que sur le respect des autorités légales, nous nous félicitons des accords de Riad et du Caire. Comme nous l'avons fait savoir à de nombreuses reprises, nous demeurons disponibles, c'est-à-dire prêts à apporter à ces autorités, si elles en expriment le souhait, notre concours dans l'œuvre de réconciliation qu'elles auront à conduire. Enfin, notre coopération, qui s'est déjà manifestée ces derniers mois sur le plan humanitaire, ne leur fera pas défaut dans la tâche de reconstruction qui devra être bientôt entreprise.

La stabilisation de la situation au Liban constitue une des conditions indispensables à la reprise d'une négociation de paix au Proche-Orient. L'hypothèque libanaise une fois levée, nous

avons l'espoir que pourront enfin s'ouvrir des perspectives nouvelles dans la recherche d'un règlement d'ensemble susceptible d'apporter aux peuples de la région la sécurité et la paix auxquelles ils aspirent si ardemment. Pour être durable, ce règlement doit, selon nous, se fonder impérativement sur les trois principes suivants, désormais bien connus : évacuation des territoires occupés en juin 1957, reconnaissance du droit des Palestiniens à une patrie, droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, à vivre en paix dans des frontières sûres, reconnues et garanties. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur quelques bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et de l'union des démocrates pour la République.)*

M. Jean Fontaine. Par qui ?

M. le ministre des affaires étrangères. La troisième préoccupation majeure qui inspire la politique de la France est la considération que nous portons aux problèmes du tiers monde.

Il ne suffit pas que se construise l'Europe, que s'instaurent la détente, l'entente et la coopération entre l'Est et l'Ouest pour assurer notre sécurité et notre bien-être. L'une des tensions dominantes de notre monde résulte, en effet, de l'écart grandissant entre la masse des pays pauvres et l'étroite minorité des pays développés. Le Gouvernement français peut légitimement s'honorer d'avoir été parmi les premiers à dénoncer cet écart et à se donner pour objectif de contribuer à le réduire.

Mais il ne s'agit pas seulement d'aider les pays du tiers monde à se dégager des fléaux de la misère et de la faim pour s'engager dans la voie du développement — un développement qu'ils doivent d'ailleurs pouvoir conduire sous leur propre responsabilité, et selon les modalités qu'il leur appartient de choisir.

Il faut également réintroduire de l'ordre dans les relations économiques mondiales, un ordre qui, par lui-même, soit facteur d'équité. Car tel est bien le fond du problème : substituer aux désordres des relations économiques mondiales et aux rapports de force qui s'y déploient la recherche de plus de rationalité et de justice, assurer sur un plan mondial et de façon durable, comme l'énonçait l'an dernier le Président de la République, un meilleur équilibre des échanges, des monnaies et des revenus.

Il faut aussi, aux problèmes planétaires que pose l'interdépendance croissante des nations, apporter des solutions globales qui concilient le principe de la libre circulation des marchandises, des capitaux, des hommes et des idées avec des mesures de structure, de concertation et d'organisation. La France a participé sans restriction à cette vaste entreprise de réflexion concertée qu'appelle la mise sur pied d'un nouvel ordre économique international. Elle entend la poursuivre dans un esprit ouvert et constructif avec générosité, mais aussi avec réalisme. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur quelques bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

Notre action s'exerce, dès maintenant, sur quatre plans principaux.

D'abord, malgré les contraintes d'une politique d'austérité, nous entendons maintenir notre effort d'aide bilatérale, en continuant de réserver une part privilégiée aux pays africains auxquels nous unissons des liens très anciens, comme vous l'a exposé mon collègue, M. Galley, lors de l'examen du budget de son ministère. Je souhaiterais rappeler à ce sujet la proposition du Président de la République tendant à créer un fonds exceptionnel de promotion de l'Afrique, qui rassemblerait les concours des pays industrialisés intéressés, pour financer des projets dans des domaines prioritaires pour ce continent.

Ensuite, au niveau européen, nous nous sommes, par l'accord de Lomé, engagés dans une vaste coopération avec quarante-neuf pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Cet accord est sans précédent dans les relations économiques internationales, tant par le nombre des parties prenantes que par son ampleur, puisqu'il englobe pratiquement tous les aspects de leurs relations commerciales, économiques et financières.

Par ailleurs, sur le plan mondial, notre action est double. Aux Nations Unies et dans les instances internationales compétentes, comme cela a été le cas lors de la quatrième conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, nous adoptons une attitude constructive lorsque les pays en développement préconisent une meilleure organisation des marchés des produits de base, un accroissement et une amélioration de l'aide publique au développement, un examen attentif des problèmes que leur pose un très lourd endettement. Sur la question des produits de base, notamment, nous avons présenté des propositions qui vont à la rencontre des besoins du tiers monde.

Enfin nous avons pris l'initiative d'une instance restreinte, la conférence sur la coopération économique internationale, que certains, dans une formule abrégée appellent le dialogue Nord-Sud. Cette conférence entre maintenant dans une phase décisive. Dans chacune des quatre commissions, un grand nombre de propositions ont été formulées, par les pays industrialisés comme par les pays en développement, sur ces thèmes majeurs que sont l'approvisionnement et le prix de l'énergie, la régulation du cours des matières premières, les transferts de technologie, la nature et le volume de l'aide, ainsi que le poids des dettes de certains pays.

Il est normal que les travaux de cette conférence se ressentent des tensions qui traversent la vie internationale et des inquiétudes que suscite dans plusieurs Etats l'évolution de la conjoncture économique et financière. Mais il s'agit d'un instrument original dont tous les participants ont reconnu les mérites. La conférence de Paris ne résoudra pas, comme par enchantement, l'ensemble des problèmes qui lui ont été soumis. Je veux cependant espérer qu'elle dégagera les voies de solutions raisonnables, tenant compte des réalités économiques, mais affranchies des égoïsmes périmés.

D'autres aspects importants de notre politique extérieure auront certainement mérité d'être évoqués : je serai sans doute conduit à en traiter plusieurs à l'occasion des questions que vous ne manquerez pas, j'en suis certain, de me poser.

J'aborde maintenant la partie proprement budgétaire de mon exposé.

Pour mettre en œuvre notre action diplomatique, le ministre des affaires étrangères dispose depuis plusieurs années de moyens dont MM. Jacques Marette, Louis Joxe, André Chander-nagor et Pierre Weber ont souligné l'insuffisance.

Le budget qui vous est soumis cette année est marqué par les impératifs actuels d'économie. C'est donc encore un budget modeste et je ne peux que souscrire aux regrets de vos rapporteurs lorsqu'ils ont déploré qu'il n'ait pu être plus généreux.

Je ne referai pas, après leurs analyses très poussées, une présentation aussi détaillée de ce budget. Je voudrais cependant appeler plus spécialement votre attention sur trois points.

Le premier concerne le fonctionnement et les dépenses en capital.

Sur le fonctionnement, je préciserai qu'il a quand même été possible de parer à quelques insuffisances criantes qui paralysaient littéralement la marche des services. Les dotations des services généraux augmentent, en effet, de 13 p. 100. Cette augmentation et les crédits prévus au collectif de fin d'année permettront de résorber certains déficits de gestion. Sur ce point, la situation n'est peut-être pas ce qu'elle devrait être, mais elle est meilleure.

En revanche, je me dois de souligner la diminution importante des crédits pour les opérations en capital, les autorisations de programme passant de 88 millions de francs en 1976 à 74 millions de francs en 1977. Les opérations très prioritaires seront néanmoins sauvegardées. Il s'agit, à l'administration centrale, de l'entretien des locaux et de l'équipement du chiffre ; il s'agit, à l'étranger, de constructions scolaires dans divers pays pour faciliter la scolarisation des enfants des Français à l'étranger, de la réalisation de la chancellerie d'Abidjan et du début de construction d'une chancellerie à New Delhi.

Mon deuxième point concerne la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.

Dans le rapport général qu'il a présenté le 20 octobre dernier, M. Maurice Papon a regretté l'augmentation trop faible des crédits de cette direction, qui représente 45 p. 100 des dépenses ordinaires du ministère. Cette augmentation, il est vrai, est de 8,2 p. 100, alors que la progression de l'ensemble du budget de mon département par rapport à celui de 1976 est de 12,7 p. 100. Il y a là un problème dont je suis pleinement conscient. Mais des distinctions doivent être effectuées selon les secteurs.

Les moyens de fonctionnement des services culturels augmentent de près de 11 p. 100. L'augmentation est par ailleurs sensible en ce qui concerne les établissements français à l'étranger. En revanche, la situation est plus mauvaise dans les domaines de la diffusion culturelle, des échanges culturels et artistiques et de la coopération culturelle et technique.

A ce sujet, je voudrais toutefois préciser que, malgré la rigueur de ce budget, la politique de redéploiement géographique entreprise depuis plusieurs années ne sera pas remise en cause. Des actions nouvelles, en dehors du Maghreb, sont même prévues. Je signalerai, notamment, le programme priori-

taire de bourses qui a été mis sur pied avec neuf pays d'Amérique latine, du Proche-Orient et d'Asie du Sud-Est. Ce programme s'adresse à des étudiants scientifiques de haut niveau et leur permet de s'inscrire soit dans les grandes écoles, soit dans les troisièmes cycles scientifiques des universités. Au Maghreb, nous continuerons à orienter notre effort de coopération vers les domaines scientifiques et techniques. Déjà, sur cent enseignants dans cette région, il n'y en a plus que vingt-sept qui enseignent le français contre soixante qui sont chargés de disciplines scientifiques et treize des sciences humaines.

Le troisième point que je voudrais souligner concerne les mesures prévues pour l'amélioration de la scolarisation des enfants des Français à l'étranger. C'est le résultat des travaux de la commission qui a fonctionné pendant le premier semestre de cette année, sous la présidence de M. Bettencourt, travaux auxquels participait également M. Louis Joxe.

Cette commission avait demandé que l'effort de l'Etat soit égal pour tous les jeunes Français, qu'ils soient scolarisés en France ou dans les établissements français de l'étranger. La réalisation de cet objectif s'est traduite par l'inscription au budget de mon département de 9 millions de francs de mesures nouvelles.

Elle avait également demandé la création d'un centre d'information pour les Français envisageant de se rendre à l'étranger. Vous constaterez qu'un million de francs ont été inscrits dans le projet de budget à cette fin. Des contacts sont en cours pour mettre sur pied ce centre, en liaison avec l'union des Français de l'étranger, qui constitue la plus nombreuse et la mieux implantée dans le monde parmi les associations de Français de l'étranger. Ainsi, pour cette catégorie de Français, à laquelle mon ministère se doit de porter toute son attention, ce budget marquera une progression sensible de l'effort de l'Etat.

En définitive, je veux considérer que le budget qui vous est présenté est un budget de transition. S'il se situe, par sa masse et par la part qu'il représente dans le budget de l'Etat — 1,04 p. 100 — dans la ligne des budgets des années passées, il présente, en particulier pour le fonctionnement, quelques améliorations qui correspondent à des souhaits précis que vous aviez exprimés l'an dernier.

Je vous demande donc de voter ce budget, malgré ses insuffisances. Je suis convaincu que, l'an prochain, je pourrai vous présenter un budget en rapport avec vos vœux, avec mes propres désirs, c'est-à-dire un budget qui corresponde mieux à la place des affaires étrangères dans les responsabilités générales de l'Etat et qui donne à notre diplomatie les moyens dont elle a besoin pour assurer à la France son rôle et son rang dans le monde. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

Vous savez, en effet, que lors du conseil des ministres du 13 octobre dernier, j'ai esquissé les grandes lignes d'une réforme des structures de mon département; j'ai aussi souligné la nécessité d'accompagner cette réforme d'un effort exceptionnel pour ajuster les moyens mis à la disposition du ministère aux missions qui sont les siennes. Le Gouvernement a approuvé la réforme et a accepté le principe d'un plan à moyen terme destiné à redresser ces moyens.

Comme je l'ai indiqué, à votre commission des affaires étrangères, la réforme a plusieurs objectifs: d'une part, renverser la tendance à la concentration des affaires au sommet de la hiérarchie afin de donner une plus grande initiative aux échelons intermédiaires; d'autre part, réaffirmer le rôle politique du ministère des affaires étrangères et sa fonction de coordination. Il ne doit pas se substituer aux ministères techniques mais les aider dans leurs activités extérieures en fournissant un cadre politique à leur action. Un texte définira dans cet esprit les tâches et les responsabilités des ambassadeurs en poste. Enfin, la réforme permettra de mettre mieux en valeur les tâches de réflexion et de proposition dans le domaine de la politique étrangère.

Pour en revenir aux moyens, je préciserai que les premières mesures du plan à moyen terme figureront dans le budget de 1978. Je compte mettre l'accent plus particulièrement sur la revalorisation de la condition diplomatique, ce qui vise, bien entendu, la rémunération des agents mais aussi, de manière plus générale, leurs effectifs, leurs conditions de vie et de travail et les locaux dont dispose l'administration centrale ainsi que nos postes diplomatiques et consulaires.

Le plan à moyen terme comportera également, comme l'a d'ailleurs laissé entendre M. Durafour le 20 octobre dernier dans sa réponse à M. Papon, des dispositions concernant les

interventions du département. Je pense notamment à certaines actions de la direction des affaires culturelles et aux émissions radiophoniques.

Tel est le sens de nos efforts. C'est dans cette perspective qu'il convient de juger le projet de budget qui vous est soumis.

Au terme de cet exposé des principales orientations de la politique extérieure de la France et des moyens sur lesquels elle s'appuie, je suis bien conscient d'avoir été très incomplet. Notre diplomatie se veut, en effet, présente et active sur tous les continents, dans toutes les enceintes internationales, car la France a partout un rang à tenir, des intérêts à protéger, une influence à exercer. Elle le fait avec vigilance et résolution.

Vigilante, notre diplomatie prend la mesure des incertitudes et des déséquilibres: sur le plan économique, il s'agit du désordre monétaire international, dont les manifestations pèsent sur la cohésion européenne; il s'agit de la menace d'un retour à certaines formes de protectionnisme; il s'agit aussi de l'accroissement des écarts, d'une part, entre les pays en développement riches et pauvre, d'autre part, entre ceux-ci et les pays industrialisés; il s'agit enfin des difficultés qui en résultent pour les rapports Nord-Sud.

Sur le plan politique, nous ne pouvons être indifférents à l'insécurité que suscitent la persistance de conflits locaux ou régionaux non résolus, les risques de prolifération nucléaire, la contagion du terrorisme; nous ne pouvons négliger les dangers d'un retour à l'affrontement de bloc à bloc dans certaines régions du monde.

Face à ces incertitudes et à ces déséquilibres, notre diplomatie demeure fondée avec résolution sur les principes d'indépendance et de solidarité.

Une indépendance qui n'est nullement synonyme d'isolationnisme ou d'irresponsabilité. Qu'il me suffise à ce propos d'évoquer notre récente décision de prendre les dispositions adéquates pour limiter les dangers de la prolifération nucléaire tout en gardant la maîtrise de notre politique d'exportation dans ce domaine.

Une solidarité qui se manifeste traditionnellement avec nos partenaires européens et avec nos alliés occidentaux, mais aussi par la poursuite de la politique de détente dans les rapports Est-Ouest, enfin par notre effort pour maintenir le dialogue avec les pays en développement.

Vigilante et résolue, indépendante mais solidaire, cohérente dans ses diverses expressions; telle se veut la politique extérieure que, sous l'autorité de M. le Président de la République, j'ai l'honneur et la responsabilité de diriger au sein du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. le président. La parole est à M. Couve de Murville.

M. Maurice Couve de Murville. Monsieur le ministre, permettez-moi de vous dire d'emblée et sans ambages que votre budget est détestable. Vous trouverez peut-être le mot un peu trop vif. Cependant, croyez bien que j'exprime, en le prononçant, l'opinion de la commission des affaires étrangères, pour cette fois unanime. Votre budget est détestable, mais vous avez de la chance, car vous n'en portez pas la responsabilité personnelle, puisque vous l'avez trouvé tel qu'il est en arrivant au Quai d'Orsay, il y a peu de semaines.

Cela nous permet de vous faire sans réserves bon accueil à l'occasion de votre première participation aux travaux de cette assemblée et vous savez que, de ma part, cet accueil est aussi fait d'amitié. Mais cela nous donne également le droit de vous dire, sans ambages encore, que nous vous demandons de faire mieux ou, à la limite, moins mal, la prochaine fois.

En réalité, ce budget n'est pas seulement détestable; il est indigne de la France. Beaucoup le pensent ici, en déplorant que les avertissements multipliés du Parlement à ce sujet n'aient pas eu le moindre effet sur les décisions gouvernementales. Car votre budget est plus pauvre encore qu'il ne l'a jamais été. Les rapporteurs l'ont clairement expliqué. Quant au fonctionnement des services, vous en êtes et en serez à chercher comment finir vos fins de mois. Quant à l'action culturelle et à la coopération, vous allez être conduit à abandonner nombre d'actions utiles, voire essentielles, compromettant ainsi gravement pour l'avenir l'action de notre pays dans un domaine que tous considèrent comme privilégié.

Une telle pénurie, que l'austérité budgétaire, enfin reconnue nécessaire, ne justifie pas, compte tenu de la faiblesse des crédits à cause, n'est pas à la longue tolérable. Nous ne vous disons

pas cela de gaieté de cœur. Nous le faisons la mort dans l'âme, car nous croyons à la France, donc nous entendons qu'elle tienne sa place et son rôle dans le monde.

En vérité, voilà des années qu'une étrange politique fait que l'Etat paraît délaisser ou, tout au moins, négliger de pourvoir certaines activités qui de tous temps ont constitué ses attributs essentiels et, par conséquent, les premières de ses responsabilités, je veux dire la défense, la justice, les relations extérieures. Une sorte, je n'en ai pas jusqu'à dire de renoncement, mais de désintérêt général a fait que peu à peu ces domaines ont été en quelque sorte livrés à eux-mêmes, sans que cela ait été justifié par une conjoncture budgétaire jusqu'à aujourd'hui régulièrement inflationniste et alors que nombre d'autres dépenses s'accroissent gaillardement, d'exercice en exercice.

Permettez-moi une comparaison entre ces oubliés du budget et une catégorie de charges dont personne ne parle jamais et qui ne correspondent pas cependant, elles, à un attribut essentiel de l'Etat. Je pense aux déficits des entreprises nationales — S.N.C.F., Charbonnages, Air France, R.A.T.P., etc. : 18 milliards et demi de francs en 1977, d'après le Premier ministre : en réalité, plus de 25 si l'on tient compte, entre autres, de la part assumée par l'Etat des pensions des cheminots et des mineurs. Nous voilà loin des pauvres 3 milliards et demi des affaires étrangères. Quel ministre des finances pourtant a jamais contesté les dépenses dont je parle ou leur a imposé des réductions forfaitaires ?

J'avais jadis coutume de dire, à propos de l'arme nucléaire, dont certains, aujourd'hui heureusement convertis, soulignaient les charges écrasantes qu'elle imposait au budget tout en tournant en dérision son efficacité, que les dépenses en cause équivalaient à peu près au déficit de la S.N.C.F., soit environ 5 milliards de francs à l'époque. Que les bonnes âmes se rassurent ! En 1977, l'effort nucléaire sera de l'ordre de 7 ou 8 milliards de francs, tandis que l'Etat versera 10,5 milliards à la S.N.C.F.

Tout ceci peut donner à réfléchir, en particulier au Gouvernement dans la poursuite de sa lutte contre l'inflation. Quoi qu'il en soit, reconnaissons cependant qu'une certaine réaction commence à se dessiner.

Je pense aux armées, en faveur desquelles est annoncé et s'amorce un redressement. Il y a eu sans aucun doute une prise de conscience des effets sur notre défense de la dégradation accumulée pendant quatre ou cinq ans. Oserai-je demander si y sont aussi pour quelque chose les multiples et intolérables manifestations de ces derniers temps dans les casernes ? En tout cas, un rétablissement est amorcé, même s'il ne se marque guère encore que pour les dépenses du personnel et si l'avenir de nos fabrications de matériel, et d'abord de matériel atomique, est toujours gravement compromis.

Pour la justice aussi, une modeste réaction se dessine, à laquelle je n'aimerais pas penser que certaines agitations de magistrats ou de détenus aient pu contribuer.

Mais, pour les affaires étrangères, nous nous trouvons encore devant le vide. Attend-on, pour agir, que nos diplomates fassent grève, que nos consuls se refusent à marier nos compatriotes et à enregistrer la naissance de leurs enfants, que nos coopérants s'abstiennent de faire leur cours ? Nous espérons mieux de vous, monsieur le ministre, et du Gouvernement. Et d'abord une prise de conscience du caractère intolérable de la situation. Je suis sûr que c'est depuis longtemps, et pour cause, votre sentiment.

Félicitons-nous à cette occasion que le Premier ministre soit aussi ministre des finances, car il a, au titre de ses fonctions, une vue large des choses et je sais qu'il se rend compte de la crise dont je parle. La loi de programme que vous nous promettez sera-t-elle la réponse, permettant de rétablir progressivement certes, car rien d'autre ne serait possible, mais contre vents et marées, c'est-à-dire contre la rue de Rivoli, une situation gravement compromise ? Souhaitons-le sincèrement. En tout cas, ne nous revenez pas l'an prochain, comme aujourd'hui, avec un budget de désespoir.

Pour l'instant, cela ne coûte rien, vous amorcez — et vous en avez parlé tout à l'heure — la réorganisation de votre ministère. Tant mieux si c'est pour une meilleure efficacité : nous en jugerons aux faits. De toute manière, réjouissons-nous si se trouve écartée la menace qu'à tort ou à raison nous avons crainte d'un démantèlement que semblait annoncer l'an dernier le transfert de certains crédits au département des affaires culturelles. Réjouissons-nous en tout cas de vous entendre réaffirmer, s'il en était peut-être en effet besoin, la compétence centrale de votre ministère en matière de relations internationales. Souhaitons aussi que vous-même et le Premier ministre sachiez en convaincre vos collègues du Gouvernement. Expliquez-leur peut-être que, s'il s'agit de prendre la tasse de thé et le petit gâteau, on peut très bien le faire à Paris.

Monsieur le ministre, je me suis longuement étendu sur les conditions de fonctionnement de votre ministère, car, encore une fois, c'est vraiment pour l'Assemblée nationale une grave préoccupation, uniquement inspirée — croyez-le bien — par ce qu'elle estime être l'intérêt national. Cela ne signifie pas que nous ne pensions pas aussi aux grands et sérieux problèmes de la politique proprement dite. Vous nous les avez vous-même exposés, et nous vous avons écouté avec l'attention que justifie leur importance.

Il est évident que, de tous, ce sont les problèmes européens auxquels on pense en premier lieu, parce qu'ils sont essentiels, parce qu'ils lissent la trame de notre vie quotidienne, aussi parce qu'ils ont leur incidence à la fois sur la marche de notre économie et, hélas ! sur notre politique intérieure.

L'Europe est dans la crise. C'est un euphémisme auquel, année après année, nous avons recours. Elle vit, en réalité, dans la débâcle monétaire. Le miracle est qu'elle y survive : faut-il qu'au fond des choses elle corresponde, au moins sur le plan économique, à une nécessité ! La farce des montants compensatoires en est l'illustration caricaturale. Elle montre tout simplement qu'il n'y a plus de prix agricoles communs, mais des artifices qui n'en maintiennent même pas l'apparence. Jusqu'à la liberté des échanges qui est menacée, par des mesures monétaires en Italie, par des campagnes protectionnistes en Grande-Bretagne. Et que dire de la débâcle de la zone sterling, officiellement avouée maintenant par un Premier ministre britannique courageux ! Quand je me rappelle le scandale causé jadis par un certain gouvernement français, accusé de blasphème parce qu'il avait osé dire que cette zone faisait en effet problème et qu'avant de rejoindre les Six l'Angleterre devrait bien le régler, avec l'aide d'ailleurs de ses futurs partenaires ! Mais passons : l'affaire est toujours devant nous et le Marché commun n'en est pas renforcé.

Même des gouvernements sérieux comme les gouvernements européens semblent aimer manier le paradoxe. Dans la situation dont je viens de rappeler quelques aspects, voilà que les Neuf ont décidé sans aucune réserve de s'orienter joyeusement vers un élargissement de leur communauté. Quelle que soit la sympathie et même l'amitié qu'ils éprouvent pour les candidats qui s'annoncent, certains, dont je suis, en sont étonnés. A six, il n'était déjà pas facile de s'entendre et de progresser ; mais nous y parvenions. A neuf, c'est devenu pratiquement la quadrature du cercle. A douze, vous pourrez demander aux Nations unies des conseils d'organisation et d'efficacité. (Sourires.)

Tout cela serait peut-être un moindre mal, puisque — je l'ai déjà souligné — le Marché commun subsiste et continuera, si l'on voyait quelque chose se dessiner sur le plan politique, c'est-à-dire quelque chose qui s'apparente à une volonté politique et à un désir de la marquer. Nous l'avons déjà constaté l'an dernier, comme les années précédentes : il n'en est malheureusement rien, et nulle perspective n'existe d'un changement dans une direction positive. Les Neuf se consultent à longueur de temps : où se manifeste leur action dans les affaires du monde, en dehors d'une docilité de principe vis-à-vis de la politique des Etats-Unis ? Voyez la conférence que l'on appelle Nord-Sud, à laquelle vous avez si efficacement contribué, monsieur le ministre. J'ai vu persistance, mais toujours en vain, demandé à votre prédécesseur quelles positions les Neuf avaient prises dans ces débats et quel rôle ils jouaient. Aucune réponse ne m'a jamais été donnée, ni d'ailleurs ne pouvait l'être, puisqu'il n'y a ni position, ni rôle. Alors la France ne serait-elle pas en mesure de s'exprimer elle-même, comme c'était jadis son habitude, et comme — je crois — c'est toujours sa vocation ?

A tout cela le Conseil européen, création judicieuse, ne peut guère remédier, puisqu'il ne trouve pas vraiment matière à discuter. Le jour où il serait doublé d'une assemblée élue au suffrage direct, en irait-il autrement ? Comme beaucoup, j'ai peine à le penser.

Telle est cependant en matière européenne, en dehors des montants compensatoires et de la pêche, la grande affaire du jour et surtout celle de demain, puisqu'elle est annoncée ici pour le printemps prochain. Le sujet va soulever les passions et risque de nous diviser autant que naguère des sujets sérieux comme l'arme nucléaire ou la sortie de l'O.T.A.N. Je dis nous, c'est-à-dire la classe politique, car l'opinion reste bien loin de ces affaires, comme on l'a vu lors du référendum de 1972.

Une assemblée élue directement est-elle de nature en matière européenne à changer quelque chose dans un sens constructif ? Reconnaissons que nul ne le pense ni le soutient, en dehors de certains zélateurs étrangers qui prétendent y voir les prémices d'une constitution, puis d'un gouvernement européen. Laissons-les à leurs billevesées ! Nous sommes ici des gens sérieux qui discutent sérieusement.

Je note qu'en France il existe deux thèses extrêmes. L'une, celle du Gouvernement, est que rien ne sera changé — vous venez de le dire vous-même.

L'autre est qu'il s'agirait d'une atteinte d'une exceptionnelle gravité à la souveraineté nationale.

Entre ces deux thèses, beaucoup d'opinions s'échelonnent. Nous en discuterons à fond le moment venu, c'est-à-dire dans six mois, selon les prévisions actuelles. D'ici là, réfléchissons.

Pour ma part, je le ferai avec deux soucis essentiels. Le premier est l'espoir que nous ne sombrerons pas de nouveau dans une querelle nationale qui diviserait et, par conséquent, affaiblirait la France. Le second est qu'avant tout il faut considérer les pouvoirs qu'aurait une assemblée directement élue. Vous nous dites que rien ne serait modifié par rapport au présent. Mais le texte que vous avez signé le 20 septembre ne le précise pas ; il ne contient d'ailleurs pas un mot sur le sujet. Et ce texte, au demeurant, n'a jamais été publié dans notre pays. Sur ce point, des assurances verbales ne sauraient suffire car cette matière est capitale, je vous le dis très fermement.

C'est bien d'ailleurs la raison pour laquelle je regrette que le Gouvernement remette aujourd'hui en avant un petit accord, signé quasi clandestinement en juillet 1975, sur les pouvoirs budgétaires de l'assemblée européenne, accord qui, lui non plus, ne fut jamais publié. Il ne me semble pas très méchant, mais cette affaire ne trouverait-elle pas normalement sa place dans la discussion d'ensemble dont j'ai parlé, car il est malaisé de l'en dissocier ?

Nous aurons déjà peut-être, monsieur le ministre, au cours de la présente session, des difficultés suffisantes avec un autre texte dont on commence à parler, et qui est l'accord conclu dans le cadre du fonds monétaire international à la conférence de la Jamaïque en janvier dernier. C'est là une affaire d'une extrême gravité puisqu'il s'agit d'entériner la mise à bas de tout le système monétaire international échafaudé après la guerre à Bretton Woods.

Ce système ne fonctionne plus depuis la déclaration d'inconvertibilité du dollar en août 1971. Mais il n'est remplacé par rien, sinon par des monnaies éternellement flottantes et des droits de tirage — c'est-à-dire une création inflationniste — que rien ne définit d'autre que les monnaies flottantes elles-mêmes. Voilà également, mes chers collègues, matière à sérieuses réserves et à sérieuse réflexion.

Je me suis tant étendu sur votre budget, monsieur le ministre, et sur les affaires de l'Europe que j'ai maintenant peu de temps pour parler du reste, qui n'est cependant rien moins que le monde. Ce monde où l'Europe n'a pas trouvé son rôle et où cependant la France a sa place à tenir et par conséquent son rôle à jouer, aujourd'hui autant que jamais. L'outrecuidance n'est certes pas de mise à cet égard ; l'excès de modestie non plus.

Reconnaissons qu'ici, comme partout, tout dépend de ce que nous sommes. Le capital historique de la France n'est pas en cause et sans doute ne le sera-t-il jamais. Encore faut-il qu'il soit soutenu par un pays solide et sûr de lui. Nous avons besoin de la calme assurance et de l'autorité que seuls peuvent assurer un pouvoir politique incontesté, une économie saine, une monnaie forte et la paix sociale.

A ce prix et si nous le voulons, nous tiendrons notre place en Europe, aux côtés d'une Allemagne qui s'affirme de jour en jour dans sa puissance économique, mais qui ne serait de nature à nous inquiéter que dans la mesure de notre propre faiblesse.

M. Pierre Weber, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. A ce prix aussi, nous tiendrons notre place dans un monde que les deux géants vont continuer à dominer militairement dans ce mélange éternel de rivalité et de complexité qui est dans la nature des choses et dont les changements de dirigeants ne peuvent que modifier le langage ou certaines apparences.

Entre les deux, la France doit avoir, ou retrouver, son quant-à-soi, qui n'est fait ni de soumission ou d'allégeance ni de réserve apeurée, mais de tranquille franchise dans la défense de ses positions, de ses intérêts et de ses idéaux.

A ce prix enfin, la France pourra retrouver la confiance de ce tiers monde qui naguère se tournait vers elle avec tant d'espoir et d'amitié. Comme on l'a vu récemment à Colombo, cette confiance a pu être ébranlée, notamment en Afrique, par certaines péripéties de la fin d'une décolonisation jusque-là cependant bien réussie, par des difficultés sérieuses dans nos rapports avec l'Algérie, enfin par certains contrats spectaculaires. S'il en est bien ainsi, à vous maintenant, monsieur le ministre, de redresser la situation et de repartir de l'avant dans le sens de notre véritable vocation.

Sur cette route longue mais digne de la France, vous retrouverez, en admettant que jamais il en soit sorti, le Liban, notre ami de toujours. Au jour le jour, nous avons suivi ses épreuves dramatiques avec une sympathie et une tristesse que sans doute on n'a rencontrées dans aucun autre pays. Nous avons essayé de l'aider, mais bien vite le drame s'est élargi pour devenir un nouvel avatar de l'éternel conflit israëlo-arabe. Tout l'effort aujourd'hui est de chercher à dégager le Liban de cet environnement fatal. Y parviendra-t-on ? Nul encore ne peut rien affirmer. Si la réponse est positive, alors, vous l'avez dit tout à l'heure, la France pourrait apporter, dans l'esprit qui est le sien, c'est-à-dire dans le seul souci d'être utile, sa contribution à la reconstruction politique et économique du Liban. Elle en tirerait à coup sûr satisfaction et fierté.

Monsieur le ministre, croyez bien que nous sommes ici nombreux à savoir combien votre tâche est difficile. Vous nous en avez exposé les grandes lignes et nous vous souhaitons bonne chance. Notre assemblée sera vigilante, car la politique extérieure lui tient à cœur. Il est de grands principes et de grands intérêts dont la défense sourcilieuse et dynamique lui paraît être une des premières responsabilités du Gouvernement. Soyez assuré que dans cette défense, notre concours ne vous fera jamais défaut. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977 n° 2524 (rapport n° 2525 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie et du Plan) ;

Affaires étrangères (suite) :

(Annexe n° 1. — M. Marette, rapporteur spécial, avis n° 2531, tome I (Affaires étrangères), de M. Louis Joxe, et tome II (Relations culturelles et Coopération technique), de M. Chandernagor, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2530, tome III (Relations culturelles), de M. Pierre Weber, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.

